

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

**Le Conseil d'arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 18h, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Elu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement :

M. François VAUGLIN

Maire de Paris :

Mme Anne HIDALGO

Maires adjoints :

Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, Mme Emma RAFOWICZ, M. Florent HUBERT,
M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON, Mme Bénédicte DAGEVILLE,
M. Grégory MOREAU, Mme Joséphine LANFRANCHI, M. Jean-Pierre CORSIA

Conseillers de Paris :

Mme Dominique KIELEMOËS, M. Patrick BLOCHE, M. David BELLARD,
M. Nour DURAND-RAUCHER, M. Jean-François MARTINS, Mme Chloé SAGASPE,
Mme Nelly GARNIER

Conseillers d'arrondissement :

Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI, M. Christophe HARNNOIS,
M. Sofiane KADDOUR-BEY, M. Didier ZENG, M. Jean-Christophe MARTIN,
M. Guillaume POITOUX

Pouvoirs

Mme Lucie SOLEM à M. Jérôme MEYER
Mme Delphine TERLIZZI à Rosalie LAMIN
Mme Hélène BIDARD à M. Adrien TIBERTI
Mme Nadine BLANCHARD à Mme Emma RAFOWICZ
M. Aymeric DE TARLÉ à M. Christophe HARNNOIS

Excusée

Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND

À 18h10, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Chers collègues, Mme la Maire, je vais commencer ce Conseil par une nouvelle qui n'est pas fréquente dans les conseils d'arrondissement : j'ai été informé de la démission de Béatrice PIPITONE, pour des raisons qui lui sont personnelles. Nous souhaitons donc une chaleureuse bienvenue à Didier ZENG qui nous rejoint aujourd'hui pour son premier Conseil d'arrondissement. Bienvenue et bravo. C'est encore tout frais donc je n'ai pas encore eu le temps de voir Didier pour discuter de la délégation qui sera la sienne, mais nous allons nous voir dans les prochains jours et le prochain Conseil d'arrondissement en sera dûment informé. »

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

11202128 – Désignation du secrétariat de séance

M. le Maire : « J'ai reçu des pouvoirs :

- Mme Hélène BIDARD a donné pouvoir à M. Adrien TIBERTI
- M. Aymeric De TARLÉ à M. Christophe HARNOIS
- Mme Delphine TERLIZZI à Mme Rosalie LAMIN
- Mme Lucie SOLEM à M. Jérôme MEYER
- Mme Nadine BLANCHARD à Mme Emma RAFOWICZ

Je vous propose de désigner Joséphine LANFRANCHI comme secrétaire de séance. Merci beaucoup ».

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

11202129 – Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021

M. le Maire : « Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la dernière séance. Il a été diffusé selon les voies habituelles. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Je vous propose donc de l'adopter. À l'unanimité. Je vous remercie ».

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021

M. le Maire : « Dans ce Conseil d'arrondissement, comme lors de chaque Conseil du mois de novembre, nous allons travailler sur la rentrée scolaire. Je souhaite d'ailleurs une très chaleureuse bienvenue à nos invités du soir : Mme Pascale VIGOUROUX, inspectrice de l'Éducation Nationale, M. Loïc ROUY qui est le deuxième inspecteur de l'Éducation Nationale et qui a pris la

suite de Mme HADDI, Mme Randjini RATTINAVELOU, chef de la Circonscription des Affaires Scolaires des 11^e et 12^e arrondissements (CASPE 11-12), et Malika YENBOU qui s'occupe de la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA) pour le 11^e arrondissement.

Avant que le débat ne s'engage, je voudrais vous donner une information important relative à l'école maternelle Souzy : nous avons été très inquiets car nous avons appris au début du weekend précédent que l'école maternelle ne pouvait pas rouvrir ce matin en raison d'un chantier de confinement d'amiante, qui a été achevé pendant les vacances mais sur lequel des mesures doivent être relevées pour vérifier qu'il n'y a pas de présence de fibres d'amiante dans l'air. Les mesures ont été faites, mais les résultats n'avaient pas encore été envoyés vendredi dernier. Pour parer à toutes éventualités, les parents ont été informés que l'école ne pourrait pas accueillir les enfants tant que nous n'aurions pas ces résultats ce lundi matin. Je remercie particulièrement Randjini RATTINAVELOU qui s'est mobilisée dès ce matin pour répondre à toutes les questions des parents sur place. L'accueil s'est bien passé, vous pourrez peut-être nous en dire un mot après. Les parents ont compris grâce à votre action déterminée et déterminante. Les résultats ont été obtenus dans la journée et ils sont négatifs c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'amiante. L'école pourra donc rouvrir dès demain matin. C'était une fermeture que nous déplorons tous, mais que l'on comprend bien dans cette situation.

Je vais passer la parole successivement à Jérôme MEYER puis à Christophe HARNOIS pour cette traditionnelle communication. »

M. MEYER : « Merci M. le Maire. M. le Maire, Mme la Maire de Paris, chers collègues, depuis deux mois maintenant, les enfants ont repris le chemin d'une école qui retrouve son effervescence, ses activités scolaires et périscolaires. Cette rentrée scolaire est marquée par l'aboutissement de nos premiers engagements de mandature - j'y reviendrai tout à l'heure - mais aussi par la poursuite de projets phares.

À nos côtés, je veux remercier les inspecteurs de l'Éducation Nationale : Pascale VIGOUROUX et Loïc ROUY, à qui j'adresse également mes vœux de bienvenue et qui succède à Fatiha HADDI à la circonscription 11 B. Je tiens à remercier également les directrices et directeurs, mais aussi les enseignantes et enseignants qui, chaque jour, sur les conseils de Jean Jaurès, montrent aux petits Parisiens et Parisiennes « la grandeur de la pensée ».

J'en profite également pour souhaiter la bienvenue à Isabelle REBIE-IVANOVSKY à l'école maternelle des Trois Bornes, et à Stéphanie IBINGA au collège Lucie et Raymond Aubrac, à Audrey MONCHATRE au collège Anne Frank et à Quentin DEVE au collège Voltaire, ainsi qu'à Randjini RATTINAVELOU à la Circonscription des affaires scolaires.

Je souhaiterais également remercier Loïc BAIETTO, Directeur Général des Services de la Mairie du 11^e, Christian KLEDOR, directeur de la Caisse des écoles du 11^e, Christelle HEFIED, responsable du Relais Informations Familles (RIF) de la Mairie du 11^e, Christophe PELLOQUIN et Antoine LAIGUEDÉ, respectivement ancien et nouveau cadre technique de la mairie. Je tiens également à remercier Malika YENBOU, la cheffe de la Section locale de l'architecture du 11^e arrondissement. Et je tiens enfin à remercier Joséphine BUSSIÈRE et Kevin DESBOIS qui sont, ou ont été, les chevilles ouvrières de la réussite de nos actions dans le 11^e arrondissement.

En cette nouvelle année scolaire, nous continuerons à faire de nos écoles les capitales de nos

quartiers, en sacralisant leur place centrale dans notre arrondissement. Nous le défendons depuis le début et nous nous attacherons à faire valoir nos écoles comme lieu d'apprentissage bien sûr, mais aussi comme espace de vie et de respiration pour tous les Parisiens et Parisiennes.

L'émancipation de toutes et tous en constitue une boussole et comme l'affirmait Jules Ferry, en tant que Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : « C'est une œuvre pacifique, c'est une œuvre généreuse et je la définis ainsi : faire disparaître la dernière, la plus redoutable des inégalités qui viennent de la naissance, l'inégalité d'éducation. C'est le problème du siècle et nous devons nous y attacher ». Soyez donc assurés de notre mobilisation à faire de cet enjeu un combat toujours d'actualité.

Je souhaite donc ce soir vous partager les grands événements et nouveautés qui rythment cette rentrée scolaire. À l'instar de la continuité pédagogique entre les temps scolaires et périscolaires, je laisserai ensuite la parole à mon collègue et ami Christophe HARNOIS sur les sujets du périscolaire.

Chers collègues, je souhaite dans un premier temps vous présenter notre action en faveur de la réussite de nos enfants. À ce titre, je tiens à remercier Patrick BLOCHE, qui porte une politique parisienne d'éducation ambitieuse, à la hauteur des besoins des enfants et des attentes des familles et de la communauté éducative. Soyez donc assurés de l'attention que nous portons pour garantir le bon fonctionnement de nos écoles et la réussite éducative des enfants.

En cette rentrée scolaire, ce sont donc 2 786 écoliers en maternelle et 4 103 élèves en élémentaire qui ont retrouvé les bancs de l'école. La nouvelle carte scolaire s'applique désormais pour les élèves de petite section, de CP et de 6^e. Elle permet notamment un meilleur équilibre des effectifs entre les différentes écoles, favorise la mixité sociale et améliore la continuité pédagogique entre la maternelle et l'élémentaire pour favoriser la réussite éducative des enfants.

Depuis septembre, l'ancienne école maternelle Piver accueille une annexe du conservatoire au cœur du quartier Belleville-Saint Maur. Il s'agissait de l'un de nos engagements de mandature que nous avons honoré. Ce sont 140 heures de cours qui y sont dispensées, et ce à plus de 300 élèves âgés de 5 ans et demi à 30 ans. Avec Emma RAFOWICZ, nous avons mené ce beau projet qui permet d'offrir à tous et à toutes un enseignement artistique et musical de qualité. Je suis certain que tout sera mis en œuvre pour que chaque Parisienne et Parisien se sente libre de pousser la porte de ce lieu. Par votre action, Bénédicte DAGEVILLE, cet espace hébergera également une crèche municipale.

La richesse des parcours éducatifs se trouve également dans l'apprentissage des langues et des cultures étrangères. La Mairie du 11^e ne manquera pas de soutenir de telles initiatives, à l'image de notre mobilisation avec Lucie SOLEM, pour accompagner l'ouverture d'une classe de 6^e internationale britannique à la cité scolaire Voltaire dès cette rentrée scolaire.

Enfin, c'est une rentrée qui est marquée par l'ouverture à l'école maternelle Merlin d'une troisième unité d'enseignement pour enfants atteints d'autisme. À ce jour, six enfants reçoivent un accompagnement spécialisé, tout en étant progressivement intégrés à la vie de l'école. Chère Rosalie LAMIN, c'est un pas de plus vers l'inclusion et nous continuerons d'avancer en ce sens.

Chers collègues, je souhaite, dans un second temps, vous présenter notre action en faveur de la transition écologique de notre ville à travers les écoles. Je tiens à ce titre, M. le Maire, à saluer

votre engagement et votre volonté pour faire aboutir de nombreux projets pour améliorer le cadre de vie et l'environnement de nos écoles.

Pour répondre à cet objectif, nous continuons la transformation des cours d'écoles en cours oasis. C'est un engagement de mandature désormais bien connu et reconnu des équipes pédagogiques des écoles du 11^e. Depuis cette rentrée, les enfants de l'école maternelle Servan bénéficient, à leur tour, d'une cour modernisée, débitumée, rafraîchie et végétalisée. Avec Chloé SAGASPE, nous sommes attentifs à la transformation écologique de nos écoles et à l'éducation à l'environnement de nos élèves.

C'est dans cette optique également qu'avec Florence MARSCHAL, nous poursuivons l'ouverture de nos cours d'école partout où cela est possible le samedi. Nous avons ouvert cette année les écoles à Keller, à Trois Bornes, à Servan et à Bouvines, et nous y organisons des activités culturelles, sportives et ludiques.

Permettre aux enfants de se déplacer en sécurité et de mieux respirer aux abords de leurs écoles est l'un de nos combats matérialisé par la création des « rues aux écoles ». Dans le 11^e, deux rues sont désormais piétonnisées devant les écoles, à savoir les rues Pihet et Présentation. Avec Luc LEBON, nous avons travaillé pour mener à bien ces projets permettant aux enfants de profiter d'espaces apaisés près de leurs écoles.

Ce mandat marque également la poursuite de nos engagements pour permettre aux élèves parisiens de profiter plus amplement d'espaces verts. C'est pourquoi, aux côtés de Florent HUBERT, la Mairie du 11^e soutient les projets de « classes dehors ». Parce que les bienfaits de l'enseignement en plein air pour la santé, le développement, la réussite et la sensibilisation aux enjeux environnementaux sont reconnus, nous accompagnerons le projet de l'école maternelle 11 bis Parmentier, de l'« École dehors » au square de la Roquette.

Comme chaque été, les services ont profité de l'absence des écoliers pour moderniser et sécuriser les établissements scolaires. Ce sont près de 50 opérations qui ont été menées cet été, sous l'action volontaire des équipes de Malika YENBOU et de la Section Locale d'Architecture du 11^e. J'attache à ce sujet une importance toute particulière à la priorité que nous avons donnée à la réfection des sanitaires que nous avons menée cette année à Voltaire, à Beslay, à Pihet ou encore à Godefroy Cavaignac.

De son côté, la Caisse des écoles du 11^e continue la modernisation de ses locaux et de ses matériels pour être à la hauteur de nos engagements et augmenter la part d'alimentation durable des repas, qui a atteint 61 % en 2020. D'ici la fin de l'année, nous devrions atteindre les 70 %. Si les menus sont d'ores et déjà garantis sans OGM et sans huile de palme, la création d'une légumerie à la cuisine centrale de Souzy permettra de servir aux enfants davantage de produits frais.

Avant de laisser la parole à mon collègue et ami Christophe HARNNOIS sur le périscolaire, je souhaiterais, pour conclure, vous dire et redire que si l'éducation est notre priorité, le reconnaître passe aussi par une revalorisation du statut des professeurs. Sachez, chers collègues, qu'un professeur en début de carrière en France gagne moins qu'un professeur en Espagne, en Allemagne ou encore en Suède. Parce qu'ils apprennent aux enfants à être des citoyens dans une démocratie libre, avec les droits et devoirs qui leur incombent, je ne peux qu'adhérer au grand mouvement de revalorisation de leurs salaires. Cette ambition que vous portez pour notre pays,

chère Anne HIDALGO, montre votre attachement à l'école et à la réussite éducative de nos enfants. L'éducation est la clé de l'émancipation et je souhaite que chaque enfant du 11^e puisse en faire l'expérience. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Christophe HARNOIS. »

M. HARNOIS : « Merci beaucoup, Jérôme. M. le Maire, Mme la Maire, chers collègues, cette communication à deux voix avec mon collègue Jérôme MEYER nous rappelle que les temps scolaires et périscolaires participent l'un avec l'autre au plein épanouissement et à la réussite des enfants. Je souhaite donc aussi à mon tour remercier chaleureusement l'ensemble des équipes qui, au quotidien, s'assure de la qualité des activités offertes aux enfants du 11^e. Je pense ici aux responsables éducatifs de la Ville bien sûr, mais aussi aux ASEM, à la Direction des Affaires Scolaires (DASCO), à la CASPE 11-12 et tout particulièrement à sa responsable, Mme Randjini RATTINAVELOU, ainsi qu'à son adjointe Laurie DAHAN, et bien sûr à toutes les structures extérieures qui contribuent à l'enrichissement des parcours des élèves dans la continuité des temps scolaires. Je sais que la crise sanitaire a demandé à toutes et tous une forte capacité d'adaptation et d'inventivité. Je souhaite vous redire ce soir que, malgré ces conditions, votre mobilisation sans faille a permis de proposer aux jeunes enfants de notre arrondissement une vie périscolaire de très grande qualité.

Pendant les vacances estivales, les équipes périscolaires sont restées mobilisées pour accueillir les enfants : 23 696 enfants accueillis en juillet, 13 496 au mois d'août. Cet été, j'ai pu visiter les centres de loisirs à l'école élémentaire Saint-Bernard, mais aussi à l'école maternelle Piver avant sa transformation en conservatoire, et également à l'école Parmentier. J'ai pu découvrir les parcours proposés très intéressants autour du développement durable à Piver, mais aussi l'utilisation généralisée, par exemple, de gourdes afin de limiter la consommation de bouteilles en plastique. Ces initiatives contribuent à réduire l'empreinte carbone des établissements scolaires, tout en sensibilisant les enfants dès le plus jeune âge.

En cette rentrée scolaire 2021, l'ensemble des activités proposées dans le cadre du temps périscolaire ont pu reprendre. Cette année, encore près de 850 ateliers sur les TAP (Temps d'activité périscolaire) ont été proposés dans toutes les écoles du 11^e par plus de 90 associations. Parmi ces actions, les enfants du centre de loisirs à l'école élémentaire Belleville ont pu, par exemple, découvrir des instruments de musique classique, en partenariat avec la Direction des Affaires Culturelles (DAC), et certains enfants ont pu intégrer le conservatoire ; ou encore, une séance de ciné-débat-goûter autour de cinq courts-métrages a également été proposée aux enfants du centre de loisirs de l'école Pihet. Dix enfants étant sourds et malentendants, un intervenant en langue des signes française de Trilogue Interprète a pu les accompagner tout au long de cette séance.

Parce que les temps périscolaires sont aussi pensés comme des moments de transmission de valeurs portées par notre majorité, à savoir la transition écologique, l'inclusion, la solidarité et la culture, sept associations ont été également retenues en ce sens dans le cadre d'un appel à projets : par exemple le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Paris à l'école maternelle Souzy, ou encore l'École Comestible à l'école maternelle Godefroy Cavaignac, autour de l'alimentation.

Je veux dire aussi quelques mots rapides sur l'Académie du Climat qui a ouvert début septembre, dans l'ancienne Mairie du 4^e arrondissement et qui permet aux enfants – y compris ceux du 11^e –,

à partir de 9 ans, de se former sur les défis climatiques.

Cette rentrée scolaire est marquée également par un autre événement important : le lancement et la mise en œuvre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2021-2026. Fruit d'un travail collaboratif, il fédère la Ville de Paris, la Préfecture, l'Académie de Paris et la CAF de Paris pour offrir à chaque enfant et adolescent un parcours éducatif riche, cohérent et de qualité. Les valeurs que notre majorité défend ont guidé la rédaction de ce PEDT avec un seul objectif partagé par tous : rendre possible la réussite de chacun d'entre eux, de tous les enfants. Chère Bénédicte DAGEVILLE, sous ton égide également, ce PEDT a été pensé pour les enfants dès le plus jeune âge, avec une offre dédiée aux crèches. C'est une nouveauté accueillie avec beaucoup d'enthousiasme et tu y reviendras.

Au regard du diagnostic social et territorial du 11^e, nous avons défini 42 actions locales. Notre PEDT est ambitieux et il vise à couvrir tous les champs des possibles autour de l'écologie et du social : de l'initiation à la lecture et au vélo, de la sensibilisation aux stéréotypes, mais aussi des temps d'échange de convivialité avec les familles. Ce n'est bien sûr qu'une partie infime de ces 42 actions proposées, mais soyez assurés, chers collègues, que ce PEDT se fera avant tout avec les équipes pédagogiques. Pour ce faire, nous réunirons l'ensemble des parties prenantes pour mettre en œuvre sur le terrain les premières actions de ce plan.

Cette rentrée 2021 est prometteuse. Elle marquera, à travers le PEDT bien sûr, mais aussi grâce à l'ensemble des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires, un pas de plus vers la réussite et l'épanouissement de tous les enfants. Je souhaite que tous les élèves du 11^e trouvent en eux le plaisir d'apprendre, de lire, d'écrire, de découvrir et de se découvrir aussi. Je suis convaincu que l'ensemble des personnes qui les entourent et prennent soin d'eux au quotidien suivront les précieux conseils de Jean Jaurès qui déclarait : « Les enfants ont une curiosité illimitée et vous pouvez doucement les mener au bout du monde ». Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, cher Christophe. Je passe la parole à Bénédicte DAGEVILLE, puisque l'une des nouveautés de ce PEDT est la petite enfance. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire, merci mes chers collègues, Christophe HARNOIS et Jérôme MEYER. Je suis ravie d'intervenir dans cette communication sur la rentrée scolaire pour parler du PEDT qui concerne désormais la petite enfance. Vous l'avez dit M. le Maire, c'est la nouveauté de cette troisième édition. La Direction des Affaires Scolaires (DASCO) et la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) ont donc travaillé de concert pour élaborer ce document.

Je me félicite que le PEDT intègre un volet petite enfance car cela permet de valoriser l'action éducative des professionnels de la petite enfance, de montrer que les crèches ne sont pas seulement des modes de garde, mais bien des lieux d'éveil, des lieux de socialisation, des lieux où l'on grandit avec les autres, des lieux où l'on grandit sous le regard bienveillant des professionnels de la petite enfance.

Dans le 11^e arrondissement, des groupes de travail ont associé ces professionnels et les parents, et ont planché sur plusieurs thématiques pour élaborer le nouveau PEDT. Comme l'a dit mon collègue Christophe HARNOIS, plusieurs actions ont été déclinées. Je voudrais en mettre en avant quelques-unes d'entre elles qui concernent la petite enfance, pour donner à voir le contenu de ce document dont nous avons parlé : il s'agit par exemple de développer la formation des

professionnels sur la construction de l'identité, sur l'égalité entre les filles et les garçons, de développer des actions de prévention au sujet des conséquences de l'exposition aux écrans, ou encore de développer le rapport à l'alimentation durable, en organisant par exemple des ateliers de jardinage ou d'éducation au goût dès la crèche.

Concrètement, l'intégration d'un volet sur la petite enfance dans le PEDT ne va pas révolutionner les pratiques des professionnels des crèches municipales, parce que les équipes mettent en œuvre déjà des projets qui s'insèrent pleinement dans les objectifs et les actions du PEDT, des projets qui font d'ailleurs la richesse et la qualité de l'accueil des tous les jeunes enfants dans notre arrondissement. En revanche, ce document permet de donner un cadre, une cohérence d'ensemble aux actions qui sont menées dans les différentes crèches du 11^e. Il permet aussi de les valoriser. Pour les professionnels, il est une boîte à outils qui leur permettra de poursuivre et d'approfondir le travail qu'elles et ils mènent déjà avec beaucoup d'inventivité et d'ambition au service des tout-petits. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup à tous les trois pour cette très belle communication qui couvre très largement ces sujets. Je salue d'ailleurs la présence du proviseur du lycée Paul Poiret, M. Jérôme SABATIER. Si vous souhaitez intervenir à un moment du débat, nous vous donnerons la parole. Comme la plupart de nos invités assistent pour la première fois à ce Conseil d'arrondissement, je vous informe que la réglementation nous impose de suspendre la séance quand vous prenez la parole parce que seuls les élus peuvent parler en conseil d'arrondissement. Mais de toute façon, cela se fera d'une façon très fluide.

Alexandre VISCONTINI et Guillaume POITOUX se sont inscrits. S'il y a d'autres volontés de prise de parole, signalez-vous. »

M. VISCONTINI : « Merci M. le Maire. Chers collègues, merci beaucoup pour cette présentation de la communication sur la rentrée scolaire 2021. Je voudrais tout d'abord faire part du souhait et de la volonté du groupe Écologiste de participer avec vous au volet local du Plan Éducatif Territorial et notamment à sa priorité n°6 qui concerne l'engagement citoyen, à l'éducation, à la citoyenneté et au développement durable, et faire part de quelques actions qui ont été menées depuis cette rentrée en direction des établissements scolaires, en particulier dans le cadre de ma délégation sur le zéro déchet.

La première action qui a été menée est le « Village de la Récup », qui est une action que nous menons à la Mairie du 11^e depuis quatre ans, mais cette année, pour la première fois, une journée a été dédiée, le vendredi 17 septembre, aux établissements scolaires avec plusieurs classes de 15 écoles et collèges qui ont participé. 500 élèves ont été sensibilisés et ont participé à des ateliers : ils ont découvert un théâtre-forum sur le tri des déchets, ont réalisé des parcours découvertes « zéro déchet », notamment avec la participation des associations gestionnaires de composteurs de quartier et des commerçants de proximité engagés sur le vrac et le « zéro déchet ». C'était une belle réussite que je souhaitais souligner pour remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué à cette journée.

La deuxième action concerne plus particulièrement les écoles engagées dans le cadre du plan compost. Depuis l'année dernière, nous avons mis en place un « réseau compost 11^e » qui réunit l'ensemble de référents compost de l'arrondissement et en particulier les référents compost des écoles. Dans le 11^e arrondissement, 22 écoles disposent d'un composteur. Le 8 octobre dernier, nous avons organisé avec les écoles volontaires une première réunion tournant autour de ce

réseau, avec l'objectif de soutenir les écoles déjà engagées dans cette voie et d'inviter celles qui souhaitaient mener des actions sur le « zéro déchet » à s'y engager avec tout notre soutien. Il y a eu à cette occasion des échanges vraiment riches entre participants et des partages de pratique toujours bienvenus.

L'objectif n'est pas de mener des actions ponctuelles, mais de pouvoir appuyer et soutenir l'ensemble des établissements scolaires - on l'a indiqué dans notre feuille de route sur la trajectoire zéro déchet -, de soutenir ces établissements scolaires dans leur projet « zéro déchet », de proposer des ressources pour accompagner les écoles déléguées mais aussi l'ensemble des écoles qui souhaitent s'engager sur cette trajectoire, en particulier les écoles du territoire zéro déchet Fontaine-au-Roi. Je pense aux écoles Présentation et Belleville qui ont déjà engagé des actions dans cette voie, et aussi à travers le dispositif « Classes à Paris » qui prévoit d'ores et déjà des actions en faveur de la réduction des déchets par l'ensemble des habitants, en particulier sur des sensibilisations d'élèves. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Guillaume POITOUX. »

M. POITOUX : « Merci M. le Maire. Je vous remercie pour votre communication. Je voudrais simplement ajouter un point. La situation de la ville nous apparaît préoccupante, notamment lorsqu'on pense à la diminution du nombre d'élèves par an que nous constatons dans notre ville : 3 700 élèves en moins l'année dernière, 6 000 élèves en moins cette année. C'est un véritable choc, symptôme du mal-être des classes moyennes qui n'arrivent plus notamment à se loger dans notre ville. Cette question et cette situation – on les soulève assez souvent – doivent tous nous questionner. Si 43 classes ont tout de même été ouvertes dans les quartiers de Paris qui restent dynamiques comme les 13^e et 17^e arrondissements, 63 classes ont fermé au total lors de cette rentrée scolaire à Paris. Tous les arrondissements de la capitale sont concernés. Les arrondissements les plus touchés par les baisses sont les 9^e, 10^e et notre arrondissement. Cette évolution est extrêmement préoccupante, cependant elle ne doit pas nous faire oublier qu'aujourd'hui le nombre moyen d'élèves par classe à Paris est de 20,5 alors qu'il est supérieur à 22 au niveau national. Je me félicite également de savoir qu'il n'y a aucune fermeture de classe cette année dans notre arrondissement. J'en profite pour rappeler que c'est grâce à ce gouvernement que 11 classes de CP et CE1 ont été dédoublées dans les zones prioritaires.

Concernant les salaires des professeurs, loin des propositions infaisables et iconoclastes comme le doublement du salaire des professeurs, le gouvernement prend ses responsabilités. En prolongement du Grenelle de l'éducation, une action résolue et systémique est conduite pour reconnaître l'engagement des personnels. La revalorisation du service public de l'Éducation Nationale et de ses personnels se poursuit : après 400 millions d'euros en 2021, ce sont 700 millions d'euros de crédits supplémentaires qui seront attribués en 2022, soit, sur deux années, un effort budgétaire cumulé de 1,5 milliard d'euros pour la revalorisation des personnels de l'Éducation Nationale. Cet effort concernera notamment la prime d'attractivité, grâce à laquelle la rémunération nette mensuelle des professeurs en tout début de carrière passera de 1 700 € en 2020 à 1 869 € en 2022. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Au nom du groupe Communiste, je voulais remercier tous les collègues pour le travail qui est réalisé et le souci qui se montre à travers ce travail de la réussite éducative de tous les élèves dans notre arrondissement. Je voudrais remercier Jérôme

MEYER plus particulièrement pour ses mots sur la nécessaire revalorisation des enseignants et lui signaler qu'il y a au moins un autre candidat de gauche à l'élection présidentielle qui prévoit l'augmentation des salaires de l'ensemble des agents de la fonction publique. Il s'agit de Fabien ROUSSEL. Je ne sais pas pour les autres et je ne m'engagerai pas pour eux.

Je voudrais répondre à M. POITOUX qui déplore la baisse du nombre d'élèves dans nos établissements. La question que je pose est toute simple : est-ce la responsabilité d'abord de la Ville de Paris ou est-ce la responsabilité des acteurs de la spéculation immobilière dans notre ville, dont il est un des tenants puisqu'il est agent... »

M. POITOUX : « Mais ça suffit les attaques sur ma profession, franchement c'est ridicule. C'est ridicule. Arrêtez de m'attaquer sur ma profession. »

M. TIBERTI : « Je ne crois pas que vous ayez la parole. Par ailleurs, vous notez aussi également que Paris est privilégié par rapport aux autres académies, notamment aux académies limitrophes. L'enjeu pour que l'éducation soit réellement une éducation nationale, c'est bien que les taux d'encadrement soient les mêmes partout sur le territoire national pour permettre la réussite éducative de tous les élèves.

Quant à la défense que vous faites de la politique du gouvernement, ce ne sont que des mots, hélas, parce que je pourrais, si vous le souhaitez, vous présenter un certain nombre de fiches de paie et leur évolution ces quatre dernières années. Je pourrais commencer par montrer les miennes et vous verrez que rien n'a bougé, que les salaires sont toujours les mêmes et que par exemple un enseignant avec 18 ans de carrière touche à peine plus de 2 000 €. »

M. le Maire : « Merci pour cet utile rappel. Guillaume POITOUX redemande la parole. »

M. POITOUX : « Je suis désolé, M. le Maire, j'aimerais qu'on cesse à chaque conseil d'arrondissement les remises en cause de ma profession. Je suis très fier d'être entrepreneur, je suis très fier d'être chef d'entreprise, je suis très fier de mon entreprise qui reverse 3 % de son chiffre d'affaires à la Fondation Abbé Pierre. Comme vous le savez sans doute, la spéculation immobilière à Paris et la hausse des prix, c'est vous avant tout et c'est votre politique de logement. »

M. le Maire : « Merci pour votre rappel. Dois-je rappeler le travail qui a été fait ? À la fin de la dernière mandature, lors d'une mission d'information du Conseil de Paris dont je faisais partie, je me rappelle avoir auditionné la Chambre des notaires à laquelle nous avons posé spécifiquement la question de savoir quelle était l'influence de la politique de développement du logement social à Paris, y compris par leur achat d'immeuble entier pour faire du logement social. La réponse du représentant de la Chambre des notaires a été de la plus grande clarté. Il n'a pas réfléchi ni tergiversé pendant trois heures, il nous a répondu que c'est dans l'épaisseur du trait et qu'elle n'a aucune influence sur les prix. Ce n'est pas moi qui le dit, ni un autre élu parisien. Ce n'est pas une opinion politique, c'est un fait constaté par la Chambre des notaires. Donc il faudrait aussi en finir avec les arguments qui ne tiennent pas debout. M. BLOCHE a demandé la parole. »

M. BLOCHE : « Je voudrais remercier Jérôme MEYER, Christophe HARNOIS et Bénédicte DAGEVILLE de leur engagement pour une superbe rentrée des familles dans le 11^e arrondissement. Je remercie Jérôme MEYER de m'avoir communiqué en avant-première hier soir sa communication d'aujourd'hui. Merci à Bénédicte DAGEVILLE d'avoir rappelé que le

nouveau PEDT que nous avons signé est le troisième depuis 2013. Il va non seulement durer cinq ans, mais il est aussi ouvert à la petite enfance, aux 0-3 ans. Cela permet d'assurer un continuum éducatif entre 0 et 16 ans, jusqu'à la fin du collège et c'est ce que la Maire de Paris avait souhaité lorsqu'elle m'avait confié, il y a quatre ans de cela, la délégation que j'occupe aujourd'hui.

Cela a été dit, et Alexandre VISCONTINI a rebondi sur cet aspect, c'est un PEDT territorialisé. On retrouve la réforme de la territorialisation que la Maire porte en direction des mairies d'arrondissement. C'est dans la même logique qu'à partir de 30 actions parisiennes, ont été déclinées 502 fiches actions dans les 17 arrondissements parisiens. C'est un document qui doit nous amener à être plus que jamais en dynamique pour la réussite de tous les élèves parisiens.

Alexandre VISCONTINI a abordé des sujets qui nous occupent beaucoup, et je sais la sensibilité de notre Maire, François VAUGLIN, pour faire de la Caisse des écoles du 11^e - après les lentilles bio devenues légendaires - une caisse des écoles exemplaire, notamment dans la collecte des déchets. Je voulais l'avertir, qu'ainsi que les 16 autres maires d'arrondissement : il va recevoir cette semaine une lettre, que j'ai cosignée avec Colombe BROSSEL, lui demandant si la caisse des écoles veut s'engager dans ce marché de collecte des déchets alimentaires qui concernera les crèches, les écoles et les collèges du 11^e arrondissement.

Je dis tout cela pour qu'on ait vraiment toute la cohérence d'une action éducative qui s'inscrit pleinement dans la transition écologique que la Maire de Paris et la majorité municipale portent depuis déjà un certain nombre d'années.

Je pourrais m'offrir le luxe de répondre longuement à Guillaume POITOUX qui se fait – et c'est logique compte tenu de son appartenance politique – le porte-parole de la majorité présidentielle et notamment du ministre de l'Éducation nationale. Je vous avoue très sincèrement que si les enseignants avaient été satisfaits de la soi-disant revalorisation de leur traitement que vous avez évoquée, cela se saurait. Là où je suis, je peux témoigner que ça faisait quand même très longtemps qu'on n'avait pas eu une telle défiance des enseignants à l'égard de leur ministre de tutelle.

Sur la baisse des effectifs scolaires, la lecture qu'on doit avoir en cette rentrée scolaire est une lecture qui prend en compte – personne ne l'a contesté – les effets de la crise sanitaire de la Covid, du fait que beaucoup de familles parisiennes avec des enfants se sont trouvées dans des petits logements sans extérieur durant les deux mois de confinement au printemps 2020 et ont voulu changer leur mode de vie, quelquefois en allant loin de Paris. Concernant la pression immobilière, on ne va pas entrer dans le débat sur la construction des logements sociaux et sur les succès remportés par notre municipalité, notamment à l'initiative d'Ian BROSSAT contre Airbnb, mais prenons en compte simplement l'effet crise sanitaire qui est un effet immédiat sur la baisse des effectifs scolaires.

Mobilisons-nous collectivement pour que nous gardions un nombre de classes suffisantes pour bénéficier – si j'ose dire – d'une baisse évidemment du taux moyen d'élèves par classe. Puisqu'à l'heure d'aujourd'hui, il y a 21 élèves par classe pour les écoles maternelles, 20 élèves par classe pour les écoles élémentaires. À la dernière rentrée scolaire, il y a eu 20 fermetures de classes sur 5 500 classes à Paris. L'enjeu – je dis ça parce que je me suis échauffé pour le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) de rentrée qui a lieu demain après-midi – c'est de nous mobiliser collectivement pour qu'il n'y ait pas un effet mécanique, c'est-à-dire qu'on ne

baisse pas et qu'on ne ferme pas autant de classes proportionnellement à la baisse des effectifs scolaires. En tout cas, ce n'est pas un problème scolaire, parce que le privé connaît aussi une baisse de ses effectifs, qu'il compense en augmentant de manière plus conséquente la part d'élèves non parisiens qu'il accueille. Sachez qu'il y a 15 % d'élèves non parisiens dans les établissements privés qui se trouvent sur le territoire parisien, alors que nous n'accueillons que des élèves parisiens.

Ce n'est pas un problème scolaire et il n'y a pas de fuite dans le privé, puisque l'équilibre privé/public au niveau parisien reste inchangé : dans le primaire, 77 % des élèves sont dans le public, 23 % dans le privé.

Excusez-moi d'avoir été un peu long, M. le Maire, mais je voulais apporter ces quelques précisions par rapport à un discours que j'avais trouvé défaitiste. »

M. le Maire : « Merci pour ces compléments et cette illustration tout à fait utiles. Je me tourne vers nos invités. Est-ce que vous souhaitez intervenir ? Le débat est parti sur des considérations parfois un peu générales, pour ne pas dire nationales, néanmoins ma perception de cette rentrée scolaire, vue de la fenêtre du 11^e arrondissement, est qu'elle s'est bien passée. Les travaux programmés cet été se sont bien déroulés. Les fermetures qui devaient avoir lieu se sont passées dans de bonnes conditions. J'en profite d'ailleurs pour remercier à nouveau Jérôme MEYER pour son implication auprès des parents concernés par les fermetures. Ça s'est bien passé, notamment à Souzy où le chantier a commencé.

Cela me permet d'ailleurs de faire un lien avec l'annonce de Patrick BLOCHE d'une collecte des biodéchets dans les écoles. C'est une annonce très heureuse et la réponse pourra même être consignée dans ce procès-verbal du Conseil d'arrondissement : nous serons, dans le 11^e arrondissement, au rendez-vous pour cette initiative. Le fait que les travaux de l'école Souzy comprennent notamment une légumerie a été un élément de programmation que nous avons ajouté pour revaloriser le travail des agents qui préparent les repas et du coup, pour avoir des produits plus frais, plus en direct avec le consommateur, qui généreront probablement aussi plus de biodéchets. En effet, lorsqu'on achète des sachets de 50 kg de carottes râpées, à part le plastique, il n'y a pas de déchets. Par contre, quand on achète les produits bruts et qu'on les prépare dans une légumerie, il y a un peu plus de biodéchets. C'est heureux que tout cela arrive en même temps.

J'en profite aussi pour saluer le travail de la Section Locale d'Architecture (SLA), de la CASPE et de la Direction des Affaires Culturelles (DAC) pour la réussite de la fermeture et la réouverture dans un temps record de l'école Piver, puisqu'elle a fini d'accueillir des élèves au mois de juin. Cet été, elle est restée ouverte pour avoir des centres de loisirs. Il n'y a eu que 15 jours de fermeture début septembre pour faire les aménagements légers qui étaient nécessaires, et le conservatoire a pu être accueilli dès le 21 septembre. C'était un bel exemple d'agilité et de réactivité des services. Je tenais à profiter de ce Conseil d'arrondissement pour vous en témoigner.

Monsieur l'inspecteur, Madame l'inspectrice, je vous donne la parole et je suspends la séance »

À 18h50, la séance est suspendue. Reprise de séance à 19h00.

ÉTAT SPÉCIAL 2022

11202130 – Adoption de l'état spécial du 11^e arrondissement pour l'exercice 2022

M. le Maire : « Nous reprenons le cours de l'ordre du jour avec l'adoption de l'état spécial de notre arrondissement 2022. »

Mme LAMIN : « M. le Maire, chers collègues, le budget primitif de l'État spécial du 11^e arrondissement pour 2022 s'élève à 8.772.713 €. Il doit être adopté en équilibre, ce qui signifie des recettes égales aux dépenses.

Ce budget primitif est marqué par une progression globale de l'ordre de +1,4 %, soit 123.187 € par rapport au budget primitif de 2021. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- La dotation d'animation locale se compose de trois parties : le fonctionnement des conseils de quartier, l'animation locale et culturelle, et une provision pour les travaux urgents :
 - S'agissant de l'animation locale et culturelle, le budget est en augmentation de + 53.176 € par rapport à 2021, portant le total des crédits à 431.386 €. Un abondement complémentaire de 16.422 € lié aux recettes constatées sur les locations de salle en 2020 permet de porter ce total des crédits à 447.808 €. Cette progression est liée au nouveau mode de calcul de cette dotation (augmentation du montant unitaire par habitant).
 - Les crédits pour travaux urgents (réparation et entretien des équipements de proximité) diminuent de 30.521 € par rapport à 2021, portant leur total à 323.488 €. Ce montant, selon le cadrage donné par la Direction des Finances et des Achats, correspond à la moyenne des crédits effectivement consommés sur les trois derniers exercices connus, de 2018 à 2020. Or, en raison de la période de crise sanitaire en 2020, certains travaux avaient dû être reportés et les crédits correspondants n'avaient donc pas été consommés, ce qui conduit mécaniquement à une baisse de la base de calcul de cette enveloppe.
 - Les crédits des conseils de quartier, soit 16.530 €, sont reconduits à leur niveau de l'année précédente.
- Une progression de +107.363 € des crédits de la Dotation de Gestion Locale (DGL), destinée au fonctionnement courant des équipements de proximité, soit +1.44 % par rapport au précédent budget.

Tandis que les crédits destinés aux fluides sont stables, la progression de la DGL s'explique essentiellement par l'ouverture de l'annexe du conservatoire Charles Munch, installée dans les locaux de l'ancienne école Piver, et qui nécessite donc des crédits de fonctionnement supplémentaires (+49.000 €). En ce qui concerne les piscines, les dépenses d'eau ont été réévaluées pour arriver au niveau de consommation constaté en 2019 (+35.470 €).
- La Dotation d'investissement (DIV) est en progression de +3.3% (+12.317 €). Elle atteint un montant de 388.207 €, ce qui permettra à la Mairie de renforcer ses investissements en faveur des équipements de proximité en 2022.

Chers collègues, voilà les éléments détaillés que je souhaitais porter à votre connaissance. Merci M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, chère Rosalie. En résumé, notre budget va augmenter de 1,4 %, ce qui, dans la situation financière que connaissent toutes les collectivités et à laquelle n'échappe pas la Ville de Paris, montre comment, en pratique, l'effort de la décentralisation est réalisé. Je tenais à le souligner car c'est une bonne nouvelle pour les habitants du 11^e arrondissement. On sera amené évidemment à en reparler sur le Pacte parisien de la proximité tout à l'heure.

Nelly GARNIER s'était inscrite. Souhaitez-vous reprendre le flambeau, M. MARTIN ? »

M. MARTIN : « Oui. Merci M. le Maire. J'ai une intervention très courte, une explication de vote qui ne vous surprendra pas. Le groupe Changer Paris fera de nombreuses observations sur le budget 2022 en commission et au Conseil de Paris. Nous nous abstiendrons en attendant ce débat et nous ne rallongeons pas inutilement la durée de notre Conseil. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres inscriptions. Nous allons pouvoir passer au vote. Jean-François MARTINS a laissé un pouvoir à Luc LEBON. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté

COMMUNICATION SUR LA RESTRUCTURATION DE LA CUISINE CENTRALE 4-12 CITE SOUZY (11^e)

2021 DCPA 20 – Présentation du bilan des délibérations globales, portant sur les équipements publics, adoptés entre 2015 et 2021

M. le Maire : « Nous en arrivons à la délibération DCPA 20. Je vais donner la parole à Jérôme MEYER pour présenter un bilan de délibérations globales. C'est une communication sur la restructuration centrale cité Souzy dont on a un peu parlé tout à l'heure. »

M. MEYER : « Merci M. le Maire. Je vous avais parlé de cette délibération l'an dernier. Elle revient tous les ans tant que les travaux ne sont pas achevés et permet de communiquer sur l'évolution du périmètre des travaux.

Comme vous le savez, les travaux initialement prévus vont s'avérer plus importants parce que nous avons des ambitions en termes de production, notamment de production et de travail de légumes frais par l'installation de légumerie qui va nécessiter des travaux supplémentaires. Mais il y aura également des travaux supplémentaires qui sont liés aux premières analyses et diagnostics qui ont été faits sur le bâtiment, notamment les travaux de remplacement de la façade.

Le périmètre a augmenté sur ces travaux, ce qui engendre des coûts supplémentaires ; j'en avais

déjà parlé l'an dernier. Mais ce qu'il faut également savoir, c'est que l'un des lots du marché qui avait été attribué s'est trouvé finalement infructueux puisque le titulaire du lot a renoncé au bénéfice du marché pour raison de santé, obligeant les services de la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA) à relancer le marché. Cela a donc des impacts sur les délais. La communication qui vous est faite a pour but de vous présenter l'augmentation des délais, qui sont amenés à deux ans, et l'augmentation du budget des travaux.

Je tiens à préciser que, même si pendant la période actuelle les équipes de la Caisse des écoles font tout leur possible pour travailler d'arrache-pied dans les autres cuisines de l'arrondissement, en particulier dans la cuisine Duranti où elle travaille en 2x8 pour pouvoir augmenter les cadences, ces augmentations des délais pour la remise en route de la nouvelle cuisine centrale de Souzy n'ont pas d'implication sur la scolarité des élèves. C'est un élément important puisque ces travaux ont nécessité la fermeture de l'école.

Le travail qu'on a fait sur la carte scolaire et avec les parents d'élèves l'an dernier nous permet aujourd'hui d'avoir suffisamment de classes et de places dans les autres écoles du quartier, en particulier au 4-12 cité Souzy où nous avons créé deux classes, et à l'école maternelle Lepeu où il y a une classe qui a pu être maintenue grâce à la refonte de la carte scolaire.

Voilà ce que je pouvais dire pour la présentation de cette délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup Jérôme MEYER. Je vais passer la parole à Grégory MOREAU, peut-être aussi pour compléter. »

M. MOREAU : « Merci. M. le Maire, Mme la Maire, chers collègues, le commentaire de notre groupe sera bref mais néanmoins important. Les travaux de la cuisine centrale de Souzy qui consistent en une rénovation nécessaire pour des mises aux normes et d'augmentation de la capacité de production de repas quotidiens ont malheureusement pris un certain retard, comme l'a dit mon collègue Jérôme MEYER, ce qui n'est pas étonnant pour les travaux aussi conséquents. Jérôme en a mentionné les raisons et particulièrement l'aspect lié aux travaux de désamiantage sur lesquels M. le Maire vient de nous rassurer en début de séance. Une autre raison du retard mentionnée est l'incapacité de l'entreprise BTNR à assumer le marché ; une nouvelle consultation a dû être relancée. Bien sûr, les élus de la majorité et les équipes de la Mairie font tout leur possible pour optimiser le calendrier de ces travaux, mais également pour accompagner la fermeture temporaire de cette cuisine centrale.

D'autre part, ce que je voulais rappeler, c'est que nous avons des engagements de campagne auprès des citoyens pris lors du deuxième tour des élections municipales, par l'alliance Paris en Commun et Écologie pour Paris. Les engagements liés à l'alimentation se retrouvent aujourd'hui dans les objectifs du Plan alimentation durable 2021-2026, ainsi que sur la feuille de route de Mme Audrey PULVAR, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts, qui annonçait d'ailleurs un comité de pilotage très actif sur ces sujets.

Parmi ces objectifs, sans doute les deux plus importants sont premièrement les repas à 100 % bio et durables, en partant de la situation actuelle sur Paris avec un niveau un peu supérieur à 50 %, et ce à échéance 2026 avec 50 % de produits locaux et de proximité. Puis deuxièmement, l'option végétarienne quotidienne dans toute la restauration collective, non seulement les cantines scolaires, mais également les EHPAD, restaurant du personnel, etc. Ces objectifs ambitieux sont

nécessaires et se déclinent dans chacun des arrondissements en demandant un travail collectif en continu au sein des caisses des écoles. Or, dans le 11^e arrondissement, ces travaux de la cuisine Souzy représentent une contrainte à prendre en compte.

Ce que je voulais dire, c'est qu'en tant que membre du comité de gestion de la Caisse des écoles du 11^e, je me permets d'affirmer que la Caisse des écoles et son comité de gestion mettent tous les moyens en œuvre pour assurer et ne pas retarder la mise en place de ces mesures cruciales en termes de respect de l'environnement. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, cher Grégory. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je vous propose de passer au point suivant de l'ordre du jour. Il s'agissait d'une communication, donc sans vote. »

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SECRETARIAT GÉNÉRAL

2021 SG 70 – Adoption du nouveau document-cadre « Pacte parisien de la proximité »

M. le Maire : « Le point suivant concerne la présentation d'un nouveau document-cadre structurant qu'est le Pacte parisien de la proximité, un acte majeur de cette mandature. Il s'agit d'un document-cadre pour en voir le côté administratif, mais il s'agit surtout de la traduction concrète d'un engagement et de la volonté de la Maire de Paris, qui a été portée au plus haut et le plus loin possible, de rapprocher le travail, les décisions, des besoins et notamment ceux des arrondissements.

Ce plan se substitue à la Charte des arrondissements qui datait de 2010. Il y avait vraiment besoin de donner un nouveau coup à la décentralisation, d'avancer pour mieux répartir l'organisation des responsabilités entre l'échelon parisien et l'échelon local.

Je pense qu'on a tous ici en tête des exemples un peu ubuesques où la décision se prend dans un bureau d'une direction centrale de l'Hôtel de Ville pour un sujet très local dans l'arrondissement. L'ambition portée par la Maire de Paris et par tout l'exécutif, c'est justement de rapprocher cette décision du terrain.

Ce pacte est composé de trois parties :

- La première partie affirme la place centrale de l'arrondissement. Dans la mise en œuvre de l'action, nous avons ce qu'on appelle le « quatre pages APUR », c'est-à-dire un document qui rappelait tous les engagements que nous avons pris devant les Parisiens. J'ai présenté ce document, réalisé avant l'été dernier, à l'ensemble des directeurs et directrices de la Ville de Paris pour faire en sorte d'accorder sur la même ligne l'ensemble des intervenants de la Ville, que ce soit au niveau local ou au niveau parisien.
Ce « quatre pages » va être traduit à travers une feuille de route d'arrondissement que Loïc BAIETTO, Directeur Général des Services de la Mairie du 11^e, est en train d'élaborer et

qui sera présentée avant la fin de cette année comme une feuille de route pour les services, pour la déclinaison de notre ambition pour l'année prochaine. On se donne des moyens de pilotage plus clairs et plus précis, qui seront une feuille de route partagée, notamment par les directions centrales et leurs services déconcentrés, pour faire en sorte que les engagements qui ont été pris puissent être tenus, avec un suivi au quotidien que nous assurerons au niveau des arrondissements.

Un certain nombre de directions sont d'ores et déjà décentralisées mais ce n'est pas le cas de toutes, comme la Direction de l'Urbanisme (DU), la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH), la Direction de l'Activité Economique (DAE), la Direction des Affaires Scolaires (DASCO), en tout cas pour la partie « collège ». Il y aura donc des référents territoriaux dans chacune de ces directions pour qu'ils puissent participer à nos réunions des chefs de services déconcentrés pour assurer un bon échange des services entre eux. On en a eu l'illustration tout à l'heure entre les services de la DCPA (SLA) qui s'occupent des bâtiments et les services de la DASCO.

- La deuxième partie présente les grands axes des renforcements de moyens pour affirmer les maires d'arrondissement comme pilotes de l'action municipale sur le territoire. Et qui dit pilotes politiques, dit aussi pilotes administratifs. Les directions générales des services sont maintenant placées directement sous la responsabilité du Secrétariat Général de la Ville de Paris et le Directeur Général des Services (DGS) devient le chef d'orchestre des services déconcentrés. Il pourra s'appuyer sur la généralisation de ce qu'on appelle les DGAEP (Directeurs Généraux adjoints de l'Aménagement et de l'Espace Public) qui seconderont les DGS pour faire le suivi du quotidien de tous les travaux sur l'arrondissement, que ce soit dans les bâtiments ou dans l'espace public. Placer les DGAEP à ce niveau de responsabilité nous a semblé déterminant pour assurer ce lien. On a tous en tête des chantiers soi-disant terminés mais avec le goudron qui n'a pas été posé ou des barrières qui restent trois semaines/un mois après la fin du chantier. Avant, il fallait faire remonter le signalement dans la hiérarchie des directions centrales ; dorénavant, cela se fera au plus près et en ligne directe.
- La troisième partie explique le pilotage par les mairies d'arrondissement de sujets qui sont éminemment de proximité comme la propreté, l'entretien d'espaces publics ou la réduction des déchets. Nous avons un certain nombre de leviers nouveaux qui nous permettront d'agir en la matière.

Pour la propreté, avec Colombe BROSSEL, nous avons pu accueillir la nouvelle équipe d'urgence propreté grâce au doublement des équipes décidé par la Maire de Paris. Dans le 11^e arrondissement, nous avons d'ores et déjà pu bénéficier de l'arrivée de la nouvelle équipe. Je peux témoigner que cela change la vie au quotidien car nous avons quasiment quotidiennement des habitants qui nous alertent sur une situation de malpropreté et nous avons maintenant la possibilité d'envoyer, dans la demi-journée en général, les équipes pour remettre en ordre la situation. En outre, une enveloppe budgétaire territoriale a été créée – elle a été un peu évoquée à travers les états spéciaux d'arrondissement (ESA) – et des responsables de quartier veilleront au bon entretien de l'espace public.

Pour l'aménagement, la démarche « Embellir votre quartier » est également une façon concrète de traduire cette décentralisation.

Enfin, un mot sur la police municipale. Comme vous le savez, la police municipale s'installe, elle se déploie dans chaque arrondissement. Le fait que nous puissions avoir une circonscription

dédiée au 11^e arrondissement, comme c'est le cas dans chaque arrondissement, nous change la vie – je parle en tant que maire d'arrondissement. Par rapport à d'autres directions où les circonscriptions ont été regroupées, les leviers de pilotage sont beaucoup plus directs quand on a une circonscription dédiée à l'arrondissement car quand nous leur fixons des priorités, nous sommes les seuls à les fixer. Quand les circonscriptions sont partagées, les maires d'arrondissement qui partagent le territoire peuvent avoir des priorités différentes. Le chef de service se retrouve ainsi avec une somme de priorités qui perdent du coup un peu de leur priorité.

La création d'une circonscription de la police municipale par arrondissement est un acte vraiment central dans cette démarche de décentralisation. Nous le voyons au quotidien, avec Nour DURAND-RAUCHER, sur les problèmes spécifiques que nous avons à gérer dans notre arrondissement. En ce moment, la situation n'est pas simple par exemple sur la rue de Lappe. Mais je dois dire que grâce à la création de la police municipale, et avec l'oreille attentive de la Préfecture, nous arriverons à progresser. En tout cas je l'espère car il y en a bien besoin.

Dernière chose, un fonds d'animation locale est créé. Il nous permettra de déterminer l'attribution de subventions à des associations à vocation sociale ou contribuant à l'animation locale dans notre arrondissement. Cela fait partie de ces grandes frustrations : dès que nous avons une subvention à attribuer, la demande passe par tout le circuit central des directions. Je rassure tout le monde, il s'agit d'un petit montant, néanmoins c'est un début important qui va nous permettre de décider directement l'attribution de subventions à des associations, tout en respectant la loi PLM.

J'ai essayé d'en faire une présentation plus pratique que théorique – mais je crois que vous avez compris l'intention du pacte qui a été clairement énoncée – avec quelques exemples de mises en œuvre très concrètes de ce Pacte parisien de la proximité.

Vous êtes plusieurs à vous être inscrits, je vais d'abord donner la parole à Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. C'est un texte d'importance qui est présenté ce soir au Conseil d'arrondissement. Vous l'avez rappelé, à une charte des arrondissements devenue un peu étriquée et inadaptée veut se substituer un pacte parisien de proximité. Ce texte structurant, vous l'avez à nouveau rappelé, veut faire de l'arrondissement l'échelon de référence. C'est très bien et cela va dans le sens d'une demande de longue date de la Droite parisienne.

Les transferts de compétences qui y sont présentés vont dans le sens de l'efficacité, et même de la logique puisque ce sont les élus d'arrondissement que nous sommes qui sont tous les jours en première ligne, et c'est vous, M. le Maire, qui êtes tenu pour responsable de tous les maux du 11^e, quand bien même la compétence appartient à la Mairie centrale qui est, certes, un peu plus silencieuse.

Les avancées sont donc réelles dans cette délibération. Les premiers échanges ont été positifs, mais des réserves demeurent. Lors des débats du printemps dernier, le groupe Changer Paris pointait le risque d'un transfert d'irresponsabilité de la part de l'exécutif parisien, où la décentralisation vers les arrondissements ne serait en fait que de la poudre aux yeux. Notre position est claire, les transferts de compétences sont indissociables des moyens pour les maires d'arrondissement d'assumer les responsabilités qui leur seront confiées. J'espère que c'est aussi la vôtre.

Plusieurs questions restent encore ouvertes quant à ce texte. C'est pourquoi nous ne vous signerons pas un chèque en blanc ce soir, et lors du prochain Conseil de Paris, le groupe Changer Paris interviendra de façon constructive pour préciser et enrichir ce pacte que vous nous proposez. Dans l'attente du débat à venir dans deux semaines, nous nous abstenons donc ce soir sur la délibération. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Guillaume POITOUX. »

M. POITOUX : « Merci M. le Maire. J'ai lu avec attention les neuf pages de ce Pacte parisien de la proximité. Je vous remercie pour l'avoir expliqué de manière un tout petit peu plus concrète.

Cependant, lorsque vous dites qu'il s'agit d'une traduction concrète, j'ai encore du mal à me retrouver sur ces mesures et sur ce pacte qui est pourtant une attente légitime des citoyens. Je le pense réellement et nous, le groupe des élus Indépendants et Progressistes du Conseil de Paris, nous nous y associerons de manière constructive pour le faire avancer.

Actuellement, j'ai peur qu'il ne s'agisse que d'un habillage qui ne produise pas les effets escomptés, c'est-à-dire une amélioration du cadre de vie, d'un point de vue de la propreté, de la sécurité et de l'entretien de la voirie. En lisant cette proposition, on a du mal à voir quels seront véritablement les pouvoirs du Maire d'arrondissement – que veut dire « autorité fonctionnelle » ? – et les moyens supplémentaires qui seront alloués à chaque arrondissement.

Bref, ce que nous demandons – et je crois que nous sommes nombreux autour de cette table – c'est une vraie décentralisation des pouvoirs, avec une autorité hiérarchique du Maire d'arrondissement sur les directions. Aujourd'hui, pour moi, dans ce pacte, le compte n'y est pas, c'est renvoyé à une feuille de route qui sera présentée lors d'un prochain Conseil d'arrondissement. Pour l'instant, c'est flou, et comme le disait un édile que vous connaissez bien, Mme la Maire, quand c'est flou, c'est peut-être qu'il y a un loup. Je ne le souhaite pas.

Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai à ce stade. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Le groupe Écologiste se réjouit de cette délibération qui va dans le bon sens, celui d'un transfert de pouvoir et de responsabilité aux maires d'arrondissement dans le pilotage et la mise en œuvre de l'action municipale.

Il aurait été intéressant que cette délibération soit à l'ordre du jour d'un pré-conseil car les habitants des arrondissements sont particulièrement concernés par cette délibération qui intensifie la vie démocratique de notre arrondissement. Cette délibération permet une meilleure appropriation par l'échelon local des décisions qui ont un impact sur la vie quotidienne des habitants et des habitantes de l'arrondissement.

Le groupe Écologiste apprécie particulièrement la création d'une feuille de route stratégique par arrondissement et la prévision de séminaires territoriaux pour élaborer cette feuille de route. Les maires seront dotés de l'autorité fonctionnelle sur les responsables territoriaux, et c'est une bonne chose. La demande des Écologistes, formulée à la mandature précédente et renouvelée lors de notre contrat de mandature, de pouvoir participer aux réunions des chefs de service, prend ici

tout son sens. La décentralisation doit se décliner à tous les échelons. Nous souhaitons que les élus soient associés par des comptes rendus réguliers et puissent participer à ces réunions. La mise en place d'outils partagés, notamment l'accès au back-office de l'application « Dans ma rue », est également un plus.

La mise en place de nouveaux directeurs/directrices adjoint·e·s des services chargés de l'espace public est appréciable. L'occasion est ainsi donnée aux instances de démocratie participative pour retrouver plus de dynamisme, car elles seront mieux pilotées et plus proche de celles et de ceux qui veulent agir.

La territorialisation des moyens de communication de la Direction de la Communication (DICOM) est une bonne nouvelle et ouvre de nouvelles perspectives. Nous nous en réjouissons. Et surtout, le Maire disposera de plus de leviers d'actions, en particulier sur la propreté, sur l'entretien de l'espace public, sur la réduction des déchets – je pense tout particulièrement au nouveau règlement des étalages et des terrasses, mais aussi aux autorisations et retraits des permis de végétaliser – et sur le pilotage des actions de la police municipale. Un état des lieux cartographié des interventions et des verbalisations par quartier sera communiqué. Tous ces éléments sont des orientations positives de décentralisation.

La question va aussi se poser sur la mise en place de ces nouvelles dispositions de notre gouvernance et des modes de participation réelles qui seront mises en place. Vous pouvez compter sur le groupe des élus Écologistes pour être présents et travailler sur la façon dont les dispositions prévues pourront être déclinées au sein de notre équipe municipale, et en lien avec les acteurs de la vie locale, c'est-à-dire avec les associations et les conseils des quartiers, les citoyens et citoyennes. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, Joëlle MOREL. Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Déconcentrer les pouvoirs centraux vers les mairies d'arrondissement, c'est une réforme qui est attendue tant par les maires d'arrondissement, que par les Parisiens et les Parisiennes. La mairie d'arrondissement est en effet la porte d'entrée des habitantes et des habitants vers les services municipaux. C'est l'échelon territorial le plus proche de la population car c'est en général vers la mairie d'arrondissement qu'on se tourne pour faire remonter des informations, pour formaliser des revendications, pour exposer des crispations et demander des évolutions. Il est donc logique de déconcentrer certaines compétences vers les mairies d'arrondissement pour rapprocher les décisions de l'échelle à laquelle se constatent les difficultés et les réussites. On peut alors légitimement imaginer que les processus de décision seront ainsi fluidifiés et que la réactivité sera améliorée. Le groupe Communiste votera donc pour cette délibération car nous partageons les objectifs qu'elle propose d'atteindre.

Mais pour que cette déconcentration puisse répondre aux attentes, pour que cela ne soit pas décevant, il faut éviter certains écueils. Voici quelques points de vigilance et quelques questions que nous voudrions soulever :

- Cette déconcentration concerne trois axes majeurs : la police municipale, la propreté de l'espace public et l'action sociale. Pourquoi ces choix-là ? Pourquoi ne pas aborder aussi l'emploi, la culture ou éventuellement le sport par exemple ?
- Concernant la police municipale, vous savez que notre groupe n'était pas favorable à sa création. Le constat aujourd'hui est que la police municipale est à peine née que la

responsabilité en est transmise aux maires d'arrondissement. Or, les maires d'arrondissement n'ont pas tous et toutes la même la même vision des missions qui doivent être celles de la police municipale. Est-ce que cela ne risque pas de créer des polices municipales à géométrie variable en fonction des arrondissements ? Nous n'avons pas d'inquiétude pour le 11^e, mais nous nous permettons quand même de poser la question pour l'ensemble du territoire parisien.

- Au sujet de la propreté, nous sommes conscients de l'intérêt d'agir au plus proche des difficultés. Pour agir au plus proche des difficultés, nous pensons que ce qui est le mieux pour réaliser le service public est de le faire en interne. Nous plaçons donc pour une remunicipalisation complète de la collecte des déchets à Paris et dans le 11^e, on serait sans doute plus efficace avec des agents publics. La collecte, lorsqu'elle est confiée au secteur privé, coûte plus cher que lorsqu'elle est opérée par les agents de la Ville. Reprendre la collecte en régie est donc un levier pour une action plus efficace, au plus près des besoins des habitants et des habitantes. Il y a un enjeu sur la maîtrise de cette compétence qui est stratégique tant sur le plan social que sur le plan environnemental.
- Sur la question des moyens : si on déconcentre des compétences, il faut aussi déconcentrer les moyens qui y sont dévolus. Cela concerne tant les moyens financiers que les moyens humains. La création des nouveaux postes de DGS adjoints dont vous avez parlé, M. le Maire, suffira-t-elle à absorber la charge que représente ce transfert de compétences ?
- Je termine avec cette question sur les agents et agentes de la Ville car elle est importante : il est vraiment important que les personnels soient associés à cette réforme et à la déconcentration des moyens car c'est le travail au quotidien des agents et des agentes des services municipaux qui font la qualité de l'action municipale. Il est donc primordial qu'ils soient associés à cette réforme pour qu'elle réponde le mieux possible aux attentes et aux besoins.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. Je vais vous apporter une réponse qui sera de toute façon temporaire puisque nous sommes dans une démarche de grande ampleur qui va nécessiter un certain temps pour être mise en place. J'ai donné quelques exemples comme la police municipale ou le doublement des équipes d'urgence propreté qui sont d'ores et déjà en place, mais ce n'est pas encore le cas sur tous les dispositifs.

M. POITOUX a posé une question de bon sens : qu'est-ce que l'autorité fonctionnelle ? Dans ce texte, il est question d'autorité fonctionnelle sur les agents des directions centrales qui sont amenés à travailler pour les arrondissements. L'autorité fonctionnelle est une notion qui existe dans la fonction publique et qui est bien connue par les fonctionnaires. C'est un dispositif dans lequel le pouvoir hiérarchique et le pouvoir fonctionnel sont disjoints. Par exemple, un agent de la propreté fait partie de sa chaîne hiérarchique, avec un directeur de la propreté unique pour l'ensemble de la Ville de Paris ; le fait que le maire d'arrondissement ait une autorité fonctionnelle sur cet agent ne le soustrait pas de sa carrière au sein de la direction, mais cela donne au maire le pouvoir de lui donner des instructions. Et comme tout bon fonctionnaire, l'agent a l'obligation de loyauté et d'obéissance aux instructions qui lui sont données. L'autorité fonctionnelle est donc un levier tout à fait opérationnel. Ce serait une faute qui engagerait l'agent et qui pourrait ouvrir à des procédures de sanctions si un agent placé sous notre autre autorité fonctionnelle ne donnait

pas suite à une injonction qui lui est donnée. C'est la première fois qu'à droit constant, cette autorité fonctionnelle est organisée pour mieux rapprocher la décision de sa mise en œuvre.

Je donne un autre exemple illustrant la façon dont les choses se passaient : avant ce pacte parisien de la proximité, quand nous avions un chef de circonscription à recruter, les directeurs et directrices de la Ville m'écrivaient en général après le recrutement pour m'informer du fait qu'ils avaient recruté telle personne et pour me proposer de la voir par courtoisie, et ça s'arrêtait là. Que je sois d'accord ou pas, il n'y avait pas de sujet. Donc ce pacte va transformer cette situation et j'ai d'ores et déjà été amené par exemple à mener des entretiens de recrutement en compagnie du directeur de l'administration centrale pour faire un choix conjoint. C'est une grande nouveauté et je peux vous dire que ça nous change la vie. Autre cas : dans une circonscription partagée avec un autre arrondissement, j'avais, comme ma collègue de cet autre arrondissement, un avis divergent de celui du directeur de l'administration sur le recrutement d'un responsable globalisé de circonscription, et c'est notre avis de maires d'arrondissement qui l'a emporté. Toutes ces expressions comme « autorité fonctionnelle » et « rapprocher la décision du territoire » se traduisent très concrètement dans le quotidien des agents du service public parisien.

Ce document prévoit notamment un séminaire territorial. J'ai évoqué le fameux « quatre pages APUR », c'est-à-dire la feuille de route de mandature de l'exécutif de l'arrondissement, et sa déclinaison à travers une feuille de route d'arrondissement, annuelle, qui est la feuille de route pour les services. Il est prévu un séminaire de l'exécutif qui aura lieu avec l'ensemble des chefs de service déconcentrés – je réponds en ce sens à une demande de Joëlle MOREL ; on est dans le fonctionnement interne de la majorité – et qui permettra de partager entre tous les élus de l'exécutif et l'ensemble des chefs de service cette feuille de route pour l'année prochaine. C'est un dispositif qu'on refera évidemment tous les ans.

Je ne vais pas sur le terrain de la remunicipalisation de la propreté, même si Bénédicte DAGEVILLE nous y a invités. Ce n'est pas exactement le sujet qui est abordé car, à la limite, quel que soit le vecteur (marché ou régie) pris, ce Pacte parisien de la proximité prévoit dans les deux cas un rapprochement des arrondissements. Il est prévu une enveloppe budgétaire permettant aux arrondissements de recourir aux marchés de la Ville, notamment pour l'entretien de l'espace public. Donc vous voyez, soit autorité fonctionnelle quand on est en régie, quand ce sont des agents du service public qui assurent les tâches, soit droits de tirage sur les marchés donnés aux mairies d'arrondissement lorsque nous sommes sur des missions déléguées à des opérateurs externes. Ce sont donc des moyens réels et substantiels qui sont donnés aux arrondissements pour cela.

Comme je n'ai pas l'habitude de fuir mes responsabilités, vous ne m'aurez jamais entendu, ni Gregory MOREAU d'ailleurs, répondre aux habitants qui se plaignent des problèmes de malpropreté que ce n'est pas notre faute et que c'est la faute de l'Hôtel de Ville, parce que ce service était déjà en circonscription localisée et ce pacte va nous permettre d'avoir encore plus de liens directs avec ce service. Donc j'espère que cela nous donnera des moyens supplémentaires pour avoir un arrondissement agréable à vivre auquel nous aspirons tous.

C'est une phase importante que nous franchissons ce soir. Quand le prochain Conseil de Paris aura adopté ce pacte parisien, sa mise en œuvre commencera et continuera au-delà de ce vote. Et c'est très bien comme cela.

Je vous propose de passer au vote et d'exprimer votre avis sur ce document. Emma RAFOWICZ

donne pouvoir à Florent HUBERT et Anne HIDALGO m'a donné son pouvoir. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Merci beaucoup ».

Avis favorable est donné au projet de délibération.

LOGEMENT ET HABITAT

2021 DLH 203 – Réalisation 68 rue Léon Frot (11^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP – Subvention (1 082 470 €)

M. le Maire : « Je vais passer la parole à Adrien TIBERTI pour la délibération 2021 DLH 203. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Cette délibération fait suite à une préemption que nous avons réalisée l'année dernière à cette adresse. Pour rappel, la préemption signifie que le propriétaire privé vendait l'immeuble dans son entièreté à un autre acteur privé et que nous nous sommes substitués à l'acheteur pour permettre aux locataires de rester dans l'immeuble et de ne pas être contraints, par les prix de l'immobilier délirants, de quitter Paris.

Au vu de l'état de l'immeuble et du nombre de logements vides, une opération de restructuration de l'immeuble a été décidée. Nous en votons ici la première délibération. L'immeuble sera entièrement réhabilité car c'est un immeuble de faubourg qui n'est pas en très bon état, puisque le propriétaire encaissait les loyers sans investir réellement. Le bailleur de la Ville, Elogie, a l'intention d'investir fortement, il prévoit plus de 5 millions d'euros de travaux. Nous le subventionnons à hauteur d'un million d'euros.

Il y aura des restructurations de logements pour agrandir le logement. Vous savez combien ces immeubles de faubourg sont composés essentiellement de petits logements. C'est donc une opération qui va permettre d'améliorer l'habitat, de créer du logement du social pérenne et de bonne qualité. C'est une très bonne chose pour l'arrondissement et pour ses habitants. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. C'est effectivement une très bonne chose et j'imagine que Jean-Christophe MARTIN demande la parole pour le souligner et s'en réjouir. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Désolé, je pense que vous allez être légèrement déçu.

C'est un énième débat sur le logement ce soir en Conseil d'arrondissement, à l'occasion de cette délibération portant sur un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux.

Concernant le programme d'amélioration, tout d'abord : les travaux nous semblent utiles, ils permettront un gain significatif en termes de confort pour les résidents et d'économie d'énergie pour la planète. Donc sur ce point-là, il n'y a pas de sujet. Nos remarques sont ailleurs. Je ne doute pas que dans son intervention qui suivra la mienne, notre collègue Adrien TIBERTI aura à cœur de déformer la position de mon groupe ainsi que mes propos. Donc je vais prendre le temps de bien développer nos objections afin de nous épargner quelques stéréotypes.

Il y a un déficit de logements à Paris, c'est un fait. Il y a un déficit de logements sociaux à Paris, c'est un fait. Il y a un déficit de logements privés à Paris, pas pour les mêmes raisons et j'y reviendrai au travers d'un vœu dans une prochaine séance, mais c'est un fait. Nous ne pouvons ni repousser les limites de Paris, ni surdensifier et bétonner à l'extrême la capitale, bien que la Maire de Paris essaie de temps en temps, c'est un fait.

Notre groupe n'a pas d'opposition de principe sur le logement social. C'est une question de loi, c'est une question de mixité, c'est une question d'éthique. Je vais le répéter parce que, visiblement, vous avez un peu de mal à l'entendre : notre groupe n'a pas d'opposition de principe sur le logement social. Il en faut, c'est une question de loi et de mixité.

Notre problème vient de la façon dont vous faites du logement social. Pour en revenir à la délibération qui nous occupe ici, vous nous proposez un programme déséquilibré de 14 logements sociaux et très sociaux pour seulement six logements intermédiaires. Bien que je note une amélioration par rapport au programme 100 % logement très social auquel vous nous avez habitués, c'est encore un programme fortement déséquilibré de 70 % de logement social et très social, pour seulement 30 % de logements intermédiaires. Et c'est cette politique du déséquilibre qui conduit arithmétiquement à chasser les classes moyennes de Paris. Faute de pouvoir se loger, la classe moyenne va vivre ailleurs, et la mixité sociale – la vraie mixité, celle qui rassemble les classes populaires, moyennes et aisées – disparaît.

C'est en raison du déséquilibre dans le programme qui nous est proposé que notre groupe votera contre cette délibération. Je précise par ailleurs que ce sera la même explication, le même vote pour le projet 2021 DLH 319, ce qui raccourcira un petit peu notre Conseil. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Il n'y a pas d'inscrits donc on fera dans le vote groupé. Mais vous pouvez demander la dissociation si vous le souhaitez. Je n'ai pas d'autres inscriptions donc je redonne la parole bien volontiers à Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « J'ai bien entendu, vous n'avez pas d'opposition de principe, mais il se trouve que vous votez contre à chaque fois. Je veux bien croire que cela ne relève pas du principe, mais je constate simplement les faits. C'est un fait avéré, puisqu'il est vérifiable : vous votez contre à chaque fois, mais ce n'est pas par principe. OK, je ne sais pas ce que vous appelez un principe, mais ce n'est pas grave.

L'objet précis de votre vote contre de ce soir est donc la répartition des logements entre PLAI, PLUS et PLS. Sachez – et je l'ai déjà dit – que la répartition actuelle entre ces trois types de logements sociaux, et telle qu'elle évolue au fur et à mesure des nouveaux logements sociaux, ne correspond pas à la structure de la demande. Nous avons 100 000 demandeurs de logements sociaux parisiens, et entre les deux-tiers et les trois-quarts de ces demandes relèvent des plafonds PLAI. Nous ne faisons pas du tout cette proportion de PLAI, donc nous ne correspondons pas à la demande. Il est important, quand on fait une action publique qui relève d'un service public, de voir quelle est la réalité de la demande. Au nom de la mixité sociale que vous réclamez, nous ne respectons pas la structure de la demande. C'est déjà le premier point. Il faudrait que vous l'entendiez, vous aussi.

Le deuxième point est un peu plus fondamental. Il ne faudrait pas que, sous le prétexte de l'argument de la mixité, vous nous ressortiez le vieux discours constant à Droite depuis 150 ans sur la classe populaire = classe dangereuse et l'idée que quand il y a trop de pauvres, tout va mal

évidemment. D'autant que là, c'est toujours la même histoire, nous parlons d'un immeuble de logement social. Autour de cet immeuble de logement social, il y a d'autres immeubles qui relèvent du privé. Je vous rappelle que les prix dans les privés, c'est 10.000 € du m² et 25-30 € à la location. Donc, à l'échelle de l'immeuble, il y a le niveau de mixité visible sur le document, et à l'échelle de cet immeuble et de l'immeuble voisin ou de l'immeuble d'en face, la mixité n'est plus du tout la même.

Je pense que nous avons raison de faire une telle répartition de logements sociaux. Je pense, en tout cas j'espère, vous avoir rassuré et que tout cela vous permettrait de voter enfin pour un programme de logement social, afin de me permettre de ne pas penser que vous le refusez par principe. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres inscrits. Comme annoncé, c'était un débat un petit peu attendu. Pour illustrer le propos d'Adrien TIBERTI sur cette programmation, je rappelle que les 3/4 des Parisiennes et des Parisiens sont éligibles au logement social. Dans ce programme, nous avons 20 logements, 6 en catégorie très sociale (PLAI), 8 en sociale (PLUS) et 6 en intermédiaire (PLS). C'est donc une programmation équilibrée qui permet d'apporter une réponse à tous les ménages parisiens éligibles au logement social. Cela illustre aussi la conception de la mixité sociale. Ce n'est pas de faire des cages d'escalier où l'on ne réunit que les plus grandes difficultés sociales, c'est au contraire permettre cette véritable mixité. C'est un programme équilibré.

Adrien TIBERTI a d'ailleurs raison de rappeler que cet effort d'équilibre se fait au détriment de ce que serait une réponse arithmétique à la demande constatée dans l'ensemble des fichiers des demandeurs de logement social. Ce fut un débat sans grande surprise.

Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? M. POITOUX. Qui vote contre ? Les élus du groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

2021 DLH 321 – Réalisation 8 rue de Nemours (11^e) d'un programme de création d'une Résidence Hôtelière à Vocation Sociale par SIPHREM – Garantie du prêt RHVS par la Ville (868 900 €)

M. le Maire : « Nous avançons dans l'ordre du jour et je vais passer la parole à Adrien TIBERTI à nouveau pour la réalisation au 8 rue de Nemours d'une résidence hôtelière à vocation sociale. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Nous pouvons souligner ce Conseil d'arrondissement car je vais dire du bien de l'action de l'État sur cette opération, puisqu'il s'agit de l'achat d'un immeuble par l'État, par la Préfecture de région. C'était un hôtel classique qui a été racheté par la Préfecture, dans le cadre d'un projet de la Préfecture qui porte sur plusieurs adresses, pour le transformer en résidence hôtelière à vocation sociale. Nous en sommes évidemment très contents.

Nous accompagnons cette action de l'État par une simple garantie d'emprunt, donc ça ne coûte rien pour l'instant, l'État ne va pas faire défaut a priori. Cette résidence sociale sera tournée vers

des publics de jeunes adultes en priorité. En tout point, c'est une bonne chose. La Ville aura même un droit de réservation sur certains des logements de cette résidence sociale. De plus, elle est située dans une partie de l'arrondissement où il y a déficit en logement social. Donc nous en sommes très contents. »

M. le Maire : « Absolument et j'abonde dans votre sens. Ce projet est issu d'un très bon travail que nous avons eu avec la Préfète de Paris pour en construire le visage et le préfigurer. Nour DURAND-RAUCHER. »

M. DURAND-RAUCHER : « Nous sommes toutes et tous malheureusement largement confrontés au déficit de logements sociaux, à tel point que nous sommes tous confrontés au sans-abrisme. On sait tous qu'on croquera sans doute une ou plusieurs personnes qui n'auront pas eu de place ce soir pour être hébergées au 115. Encore vendredi dernier, un article d'un grand quotidien local a abordé à la question des nombreux logements vides en Île-de-France. Les vacances longues qui contribuent à la tension des tarifs de l'immobilier rendent notre ville trop chère, et surtout le chiffre est à confronter au nombre de personnes à la rue. Il s'agit donc bien de choix politiques.

L'APUR chiffrait en 2020 à plus de 18 600 les logements durablement vacants dans notre ville. La loi de réquisition des logements vacants existe pourtant. M. Julien DENORMANDIE, Ministre du logement, en parlait lui-même à la sortie de l'hiver 2020. Il a préféré quitter son ministère. Nous attendons que cette loi soit appliquée pour loger les ménages et les personnes sans domicile à Paris et en Île-de-France. Cette loi nous semble essentielle et c'est dans le cadre d'une mobilisation conjointe des services de l'État et des collectivités locales que ce sera faisable.

Tant que ce n'est pas fait, nous avons besoin de solutions d'hébergement. Nous nous réjouissons donc de ce projet d'un hôtel. Ces hôtels à vocation sociale sont largement mieux-disant par rapport aux hôtels sociaux, ce sont des résidences hôtelières de bonne qualité. Ici, nous parlons de création de studios. Comme vous le disiez, c'est dans un quartier de l'arrondissement où nous avons largement besoin de logements sociaux.

Nous savons que quand les personnes à la rue passent dans des conditions correctes, ce sont les conditions dignes qui peuvent les amener à la sortie de la précarité. Que les personnes en difficulté aient accès le plus rapidement possible à la dignité est donc essentiel. Nous espérons que ces solutions seront déployées largement, que l'État et la Ville pourront y travailler conjointement et y mettront les moyens. Nous nous réjouissons de cette délibération. Nous voterons évidemment pour, personne n'est destiné à être exclu pour le reste de ses jours. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? »

M. TIBERTI : « Juste un mot, M. le Maire. J'en profite pour dire que j'abonde les propos de mon collègue Nour DURAND-RAUCHER, notamment sur la réquisition. La réquisition est dans la loi depuis longtemps. Elle est souvent présentée comme une solution maximaliste. Or, c'est faux puisque la réquisition – et c'est le communiste qui parle – n'est pas l'expropriation. La réquisition, c'est l'obligation faite au propriétaire de louer et la puissance publique qui se substitue à lui pour organiser la location. Et malgré cela, le propriétaire touchera quand même les loyers. La réquisition n'est pas l'expropriation et c'est donc une solution où tous les responsables politiques un peu concernés par la problématique du logement devraient se retrouver.

J'en profite – et c'est totalement cavalier – pour dire qu'il y a une autre délibération ce soir d'acquisition de 26 logements rachetés à une mutuelle. Il y aura donc 26 logements d'un immeuble du boulevard Voltaire qui intégreront, par notre vote, le parc social de la Ville et c'est une très bonne chose.

M. MARTIN portait la critique sur la répartition PLAI, PLUS et PLS, y compris sur cet immeuble j'imagine. Entre temps, j'ai retrouvé les plafonds de ressources, et quand même, M. MARTIN a assimilé PLAI et PLUS comme du logement quasiment très social pour personnes très pauvres. Le plafond PLUS pour une personne seule à Paris, c'est 24.000 € de ressources annuelles par an, soit 2.000 € par mois. En tant que fonctionnaire de l'Éducation nationale, j'ai mis 15 ans pour arriver à 2.000 € par mois et je n'estime pas être un dangereux pauvre qui va créer des problèmes dans le quartier. Donc dire des logements PLUS qu'ils sont du logement quasiment très social, ce n'est pas la réalité vu les niveaux des plafonds de ressources. Il faut rétablir la réalité des chiffres : 24.000 € par an pour une seule personne, cela concerne énormément de gens et en réalité, la plupart des salariés, des travailleurs de ce pays, des gens qui ont des revenus réguliers. Quand on est seul, on ne touche pas 24.000 € en une année à partir de minimas sociaux. Donc le logement PLUS est le logement social classique. »

M. le Maire : « Comme vous le disiez, c'est le salaire d'un enseignant après plusieurs années de carrière. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

URBANISME

2021 DU 131 – Procédure de DUP sur la parcelle 11 rue des Trois Couronnes (11^e) – Levée de la réserve figurant dans le rapport d'enquête parcellaire et avis favorable à la poursuite de l'opération

M. le Maire : « Patrick BLOCHE va nous présenter la 2021 DU 131 qui porte sur la parcelle du 11 rue des Trois Couronnes. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. C'est un dossier que nous avons évoqué à plusieurs reprises en ce Conseil d'arrondissement puisque c'est un dossier qui n'est pas nouveau. Il concerne une petite parcelle située 11 rue des Trois Couronnes, qui a fait l'objet d'une démolition en 1995 suite à un arrêté de péril pris par la Préfecture de police sur les bâtiments qui occupaient jusque-là cette parcelle. Les bâtiments qui occupaient cette parcelle étaient en copropriété. Après inscription de cette parcelle au PLU en réserve 100 % logement social, le Conseil de Paris a autorisé en 2012 la mise en œuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'expropriation en vue de la réalisation, sur cette parcelle, d'un programme très modeste de trois logements locatifs sociaux et d'un local commercial.

Le problème est que l'immeuble du 11 rue des Trois Bornes, malgré cette parcelle très réduite, est divisé en 28 lots. La Ville en a acquis 4. Vous avez donc deviné que la Ville devait acquérir les 24 autres lots et c'est la raison pour laquelle une enquête parcellaire a été lancée pour identifier les propriétaires de ces 24 autres lots. À l'issue de cette enquête parcellaire, qui s'est déroulée en Mairie du 11^e, la commissaire enquêtrice a délivré un avis favorable assorti d'une réserve portant

le lot 126 très précisément, et demandant à continuer à poursuivre la recherche des propriétaires. De ce fait, il a été donné suite à cette demande de la commissaire enquêtrice.

Malheureusement, durant le temps imparti, la Ville a appris le décès d'un des propriétaires indivis de ce lot 126. Le temps que l'on connaisse son héritier, l'enquête parcellaire était achevée. Du coup, il faut reprendre le dossier, dans le respect du droit, d'abord en donnant une suite favorable à la réserve émise par la commissaire enquêtrice, puis solliciter le Préfet de Paris pour organiser une nouvelle enquête parcellaire mais cette fois-ci pour le seul lot 126 au cas où celui-ci ne pourrait pas être acquis par voie amiable, et enfin poursuivre le projet de la réalisation d'un programme de trois logements.

Parallèlement, nous avons tous en mémoire qu'en 2015 le groupe Europe Ecologie – Les Verts avait déposé un vœu pour que la parcelle devienne un espace vert. On a eu des échanges à cette occasion-là. Mais dans le PLU, c'est du 100 % logement social et il s'est donc avéré plus simple d'aller jusqu'à la fin de la DUP actuelle, quitte à reprendre l'ouvrage ultérieurement. Depuis les échanges qu'on a eus en 2018, vous avez compris que la situation n'a guère changé. Nous avons été amenés en 2019 – vous vous en souvenez aussi – à voter à un projet de délibération qui visait à proroger les effets de ladite DUP.

Pour en revenir à sans doute ce qui va être le cœur de l'intervention de Joëlle MOREL, comme disait le président MITTERRAND, il faut donner du temps au temps. On a encore le temps sur ce dossier. Comme cette parcelle est un jardin collectif actuellement occupé par le collectif Trois Couronnes, on peut estimer que ce collectif est donc tranquille pour encore un bon bout de temps, en attendant que nous sortions progressivement de ces procédures successives.

Je ne sais pas si j'ai anticipé sur l'intervention de Joëlle, mais je pense que c'était une pique de rappel utile. »

M. le Maire : « Merci. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci Patrick d'avoir anticipé. C'est vrai que c'est une longue histoire qui va durer peut-être encore longtemps, mais nous espérons que l'histoire arrive à sa fin.

L'objectif de mon intervention est surtout de dire – comme tu l'as expliqué – qu'en 2015, j'étais intervenue ici pour demander la création d'un espace vert, un jardin partagé sur cette petite parcelle. Cela n'a pas été possible, j'avais déjà compris toutes les contraintes de cette parcelle.

Malgré tout, le collectif des Trois Couronnes, accompagné des Enfants du Canal, ont investi cette parcelle en 2016, je crois. Cela fait maintenant cinq ans qu'un groupe de gens vit sur cette parcelle et ils sont bien ancrés dans la vie du quartier. Les choses se passent plutôt bien puisqu'on a même vu le portrait d'une de ces personnes peinte en street-art par l'association Le Mur, dans la rue Oberkampf. On voit combien ils sont ancrés dans le quartier.

Donc la question que je pose aujourd'hui est : est-ce qu'on commence à engager des procédures pour chercher comment on va reloger ces personnes ? Parce que nous espérons que cette parcelle revienne véritablement à la Ville de Paris et qu'on puisse y faire quelque chose de positif, même si aujourd'hui c'est déjà positif. Mais on va continuer et on va essayer de reloger les gens. »

M. le Maire : « On va continuer à être positif, absolument. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. C'est assez rare pour être souligné, puisque mon intervention va partager la tonalité de celle de notre collègue Joëlle MOREL. Et je remercie Patrick BLOCHE pour ces éléments de pédagogie qui aident à mieux comprendre cette opération un peu complexe.

Au-delà de l'aspect purement technique de la délibération, celle-ci pose en réalité une question de fond. Pour résumer, actuellement, le 11 rue des Trois Couronnes – vous l'avez rappelé – est un terrain vague. Jusque-là, il n'y pas de débat. Donc si nous adoptons cette délibération, le programme adopté en 2012 par le Conseil de Paris suivra son cours et in fine la Ville construira un nouvel immeuble dans le quartier le plus dense de l'arrondissement et le plus dense d'Europe. Ou si nous voulons voir autre chose sur cette parcelle, nous devons voter contre cette délibération et revenir dessus à l'occasion du prochain PLU. Donc c'est sur le terrain de cette « autre chose » que je voudrais vous emmener.

Le bas-Belleville souffre d'un déficit extrême de végétation et d'espace vert en pleine terre. Nous en avons fréquemment parlé autour de cette table et nous avons là une opportunité rare sur une parcelle vide. Ainsi, si l'on fait un petit tour au cadastre, nous pouvons trouver un certain nombre d'informations complémentaires assez intéressantes.

La parcelle qui nous occupe fait environ 115 m², c'est peu. C'est tout de même l'équivalent de 10 places de stationnement de voitures. Alors que la Ville conduit des programmes visant à remplacer les places de stationnement par de la végétation, nous avons là l'occasion de faire en une fois l'équivalent de 10 programmes sur la voie publique. Le plus proche espace vert, qui est le square Jules Verne, le seul du bas-Belleville avec le square Georges Sarre, et qui n'est pas bien grand, se trouve à peu près à 300 m à vol d'oiseau.

Je voudrais aussi vous parler du projet de micro-forêt urbaine développé par la Ville de Launaguet, en Haute-Garonne. Vous commencez à voir où je veux en venir. N'étant pas sectaire, je tiens à préciser que c'est une municipalité socialiste qui porte ce projet. Bien sûr, ce n'est pas la Gauche décroissante, modèle Archipel, mais c'est la Gauche qui n'a pas oublié Jaurès. Ainsi, c'est une parcelle de 400 m² en milieu urbain qui sera convertie en micro-forêt via la méthode Miyawaki, méthode qui a montré son efficacité dans le monde entier depuis les années 80, sans vraiment être impactée par les conditions de sol et de climat, donc c'est pratique pour la Ville de Paris. Selon le site de la Ville de Launaguet, dont je vous cite quelques extraits, on fonde ces micro-forêts urbaines sur une sélection d'essences locales – ce qui fait assez sens – qui sont 30 fois plus riches en biodiversité et capables de stocker proportionnellement davantage de CO₂ qu'une forêt classique. Ces micro-forêts nécessitent une surface réduite avec une densité de trois arbres par mètre carré. C'est une éponge et un parapluie antipollution, ça absorbe les particules fines toxiques par les feuilles, ça améliore le confort thermique des personnes situées dans l'environnement proche. L'air est plus frais, il est moins sec. Et selon cette méthode, après trois ans, les arbres font environ 3 mètres de hauteur (vu la configuration de la parcelle et de l'ensoleillement qui va avec, c'est bien évidemment une moyenne). À ce stade, la forêt n'a plus besoin d'entretien. Elle devient mature en seulement 20 ans. Selon la même méthode, c'est étonnamment environ 300 arbres qui pourraient être plantés sur la parcelle qui nous occupe. On reste dans le domaine de la théorie, mais on pourrait forcément en planter quelques-uns.

Voilà le choix que je veux vous proposer ce soir. Je vous propose de rejeter la délibération DU 131 afin que nous stoppions le projet de construction, que nous puissions changer la

destination de cette parcelle en espace vert dans le prochain PLU et reprendre derrière la procédure.

Je voulais me tourner vers la Maire de Paris, mais malheureusement elle est partie. Donc M. le Maire, si vous pouvez lui transmettre : la Maire de Paris veut un futur PLU bioclimatique, voilà une occasion d'y contribuer. La Maire de Paris a promis aux Parisiens la plantation de 170 000 arbres pendant la mandature, on en a parlé la dernière fois. Nous vous en offrons ici 100, 200 peut-être 300. Pas les arbres à moitié crevés dans les jardinières en plastique que vous essayez de nous vendre, mais des arbres bien vivants, en pleine terre, une vraie forêt urbaine. Est-ce que la Maire de Paris saisira cette opportunité ou préférera en rester au stade des effets d'annonce ?

Dans la suite logique de mon introduction, je me tourne aussi vers nos collègues du groupe Europe Ecologie-Les Verts. À plusieurs reprises, y compris à l'instant, vous avez parlé entre ces murs de dédensifier, débitumer, planter. Voilà une occasion de mettre, ensemble, nos actes en conformité avec nos discours.

En conclusion, notre groupe votera contre la délibération qui nous est soumise ce soir pour toutes les raisons que je viens d'évoquer. J'espère que nous serons nombreux autour de cette table à en faire de même pour nous lancer sur la voie d'un nouvel espace vert dans le quartier Belleville. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Patrick BLOCHE »

M. BLOCHE : « Je ne voulais pas reprendre la parole mais en votant contre cette délibération, et c'est tout le paradoxe, vous retardez l'objet qui est le vôtre de cette forêt urbaine de 300 arbres sur une parcelle de 115 m², rue des Trois Couronnes. Parce que – je ne vais pas reprendre tout ce que j'ai dit – la délibération en tant que telle vise simplement à ce que la Ville devienne propriétaire de cette parcelle. C'est son unique objet. Je ne sais pas si vous avez remarqué, mais dans cette délibération, on autorise la Maire de Paris à saisir dès à présent le Préfet de Paris – avant même de connaître et d'aller jusqu'au bout de l'enquête parcellaire sur le lot 126 – pour demander de prononcer l'arrêté de cessibilité, puis de requérir l'ordonnance d'expropriation des 23 autres lots dépendants de l'immeuble démoli. Tout cela ne peut se faire que dans le cadre d'une DUP, puisque c'est à travers une DUP qu'on peut justifier une expropriation. C'est pour ça qu'il faut aller au bout de ce processus. En votant contre, vous arrêteriez tout et on se retrouverait dans une situation où ça retarde encore plus les choses. Je voudrais vous en convaincre pour que vous reveniez sur votre vote, parce que contrairement à ce que vous pensez, vous allez à l'encontre de ce qui faisait l'objet de votre intervention.

On va réviser le PLU et dans cette perspective, vous l'avez compris, avec M. le Maire et même, je pense, avec Adrien, que puisqu'il n'y a que trois logements en jeu, c'est, de facto, un jardin. Je pense qu'on avancera tous dans la même direction, surtout dans l'un des quartiers les plus denses de Paris.

Puis une dernière chose, j'aurais un message à vous donner à l'intention de Nelly GARNIER à la fin de cette séance du Conseil d'arrondissement, puisque je n'aurai pas la chance de la voir ce soir. Elle est là ? Excusez-moi, je vous avais confondue avec Aurore MOUYSET. Alors on se retrouvera tout à l'heure. »

Mme GARNIER : « C'est le problème des femmes blondes, on me confond aussi avec

Raphaëlle REMY-LELEU, Céline HERVIEU. C'est le patriarcat. »

M. BLOCHE : « Alors là, vous me connaissez mal. C'est pour ça que je viendrai vous voir pour qu'on se connaisse mieux. Je pense que nous y gagnerons mutuellement. Mais vous ne me connaissez pas comme certains me connaissent ici, je pense que vous êtes complètement à côté de la plaque, me concernant en tout cas. »

M. le Maire : « C'est certain. Pour appuyer le propos de Patrick BLOCHE, on est dans une procédure d'acquisition par voie d'expropriation, qui doit donc respecter la propriété privée. Nous ne pouvons pas toujours faire ce que nous avons envie de faire, et c'est normal parce qu'il en va de l'enjeu du respect la propriété privée. Une procédure d'acquisition publique a été lancée et elle ne peut pas être menée à son terme sans vote de cette délibération, donc menons-la à son terme.

Nous aurons le débat, nous verrons ce que le Conseil d'arrondissement puis le Conseil de Paris proposent pour le Plan Local d'Urbanisme à cette parcelle. Je vous donne rendez-vous à ce moment-là pour discuter du devenir de cette parcelle parce qu'ici, nous nous trompons de débat. Le moment clé sera au moment du projet du PLU. Le PLU peut très bien décider de mettre une autre réserve sur cette parcelle, mais sans cela, nous sommes pieds et poings liés par cette procédure d'acquisition publique et nous sommes obligés de la respecter parce qu'il en va du respect des droits des personnes privées. C'est la raison pour laquelle que nous vous proposons de voter cette délibération et vous donnons rendez-vous au débat sur le PLU pour en changer le destin, si nous le souhaitons, tous ensemble, et quelque chose me dit que ce sera le cas.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Les élus du groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est donc adopté. Gardons-en la mémoire, si un jour la Ville arrive à être propriétaire, ce sera grâce à nous et à personne d'autre. On ne peut pas jouer sur tous les tableaux. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

VOIRIE ET DEPLACEMENTS

2021 DVD 95 – Plan Vélo – Approbation du plan d'actions 2021-2023 et demande des subventions correspondantes auprès de la Région IDF

M. le Maire : « Je vais donner la parole à Luc LEBON qui va nous présenter ce Plan Vélo. J' imagine que David BELLIARD va évidemment donner une dimension parisienne. »

M. LEBON : « Merci. Cette délibération s'inscrit dans l'ambition du Plan Vélo mis en œuvre à Paris qui vise à répondre à l'ensemble des besoins des cyclistes, à lever les obstacles à la pratique et à organiser la présence du vélo dans le paysage urbain et la mobilité métropolitaine. La Ville de Paris souhaite donc le déploiement d'un réseau cyclable intégré au réseau métropolitain.

Il s'inscrit dans la prolongation naturelle du plan 2015-2020 qui a notamment vu, dans le 11^e arrondissement, la création de la piste cyclable sur le boulevard Voltaire, un aménagement qui

rencontre un véritable succès (elle fait partie des pistes plus fréquentées de Paris) et qui voit régulièrement passer le plus de vélos par jour que de véhicules motorisés.

Actuellement, deux axes structurants sont en travaux pour s'intégrer au RER vélo : il s'agit de l'avenue de la République (de la place de la République jusqu'au Père Lachaise) et de la rue du Faubourg Saint-Antoine (entre la rue Faidherbe et la place de la Nation). Les premiers tronçons, achevés en avance sur le calendrier prévisionnel, rencontrent d'ores et déjà un vrai succès et la qualité de l'aménagement est plébiscitée par les associations de vélos.

Il nous est demandé ce soir d'approuver la déclinaison triennale d'aménagements cyclables et autres mesures de développement du vélo pour la période 2021-2023. En ce qui concerne plus particulièrement le 11^e, pour 2022, il s'agit de la rue du Faubourg Saint-Antoine, cette fois-ci entre la rue Faidherbe et l'avenue Ledru-Rollin, afin d'achever la continuité cyclable de l'axe qui va de la place de la Nation à celle de la Bastille. C'est un projet structurant pour le 11^e et très attendu par les habitants et les cyclistes.

Pour 2023, il y a également l'avenue Parmentier et la rue du Chemin Vert, deux axes que nous avons inscrits dans notre projet de mandature et qui ont été plébiscités dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier », démarche qui concerne cette année le quartier République Saint-Ambroise (les deux axes étant en bordure de ce quartier).

D'autres volets de ce plan d'actions s'attachent au renfort de l'offre de stationnement : le stationnement de surface, le stationnement sécurisé, le stationnement dans les gares en faveur de l'intermodalité. Chaque projet de réaménagement dans le 11^e arrondissement prend pleinement en compte ce point essentiel, comme on le fait actuellement sur l'avenue de La République ou le Faubourg Saint-Antoine. Nous relayons auprès des services de la voirie les demandes de création de places de stationnement afin qu'elles soient étudiées pour répondre aux demandes des habitants.

En ce qui concerne l'apaisement de la circulation motorisée, le 11^e arrondissement est déjà entièrement limité à 30 km/h pour un meilleur partage de l'espace public et une meilleure sécurité en faveur de tous les usagers, notamment des plus vulnérables.

Ce plan a pour ambition de conforter et d'amplifier la dynamique autour de la pratique du vélo, particulièrement impressionnante depuis deux ans à Paris. C'est un mode de déplacement à la fois vertueux d'un point de vue environnemental, très bon marché, excellent pour la santé et très efficace en termes de temps et de déplacement, et particulièrement adapté à l'échelle de Paris et de sa métropole. Notre ambition est bien évidemment de faire que le 11^e arrondissement prenne pleinement sa part pour faire de Paris une capitale 100 % cyclable en 2026. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Mon intervention sera bien plus courte que la précédente, puisque nous n'avons pas de sujet de fond sur le projet de délibération et notre vote sera positif.

Je tiens cependant à émettre une double réserve quant à l'annexe à la 2021 DVD 95 portant sur les opérations de voirie pour 2021 à 2023. Tout le monde ne comprendra peut-être pas, parce que je vais parler des bus. Vous projetez en 2023 la création de 1,7 km de voies cyclables avenue Parmentier et 800 mètres rue du Chemin Vert. Soit, pas de sujet. Cependant, faisons attention à

ce que cette réduction de l'espace quatre roues ne perturbe pas encore plus la circulation des bus 46 et bus 69 qui empruntent ces mêmes rues et qui pâtissent déjà suffisamment des innombrables embouteillages que vous avez créés dans les rues de la capitale.

Soyons tout aussi vigilants en ce qui concerne les conditions de circulation des pompiers de l'avenue de Parmentier. Je pense que nous nous rejoindrons sur cette dernière phrase, je voudrais qu'il me soit permis au travers de ces quelques lignes, de rendre hommage à leur action, ce qui est toujours un plaisir. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Évidemment. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Quel parcours depuis les années 2000 ! Qui aurait cru que les pistes cyclables seraient aussi nombreuses à Paris ? Sûrement pas la presse de l'époque, sûrement pas aussi les différents partis politiques qui traitaient les écologistes de ringards, qui méprisaient Jacques BOUTAULT, Maire du 2^e arrondissement, qui partageait sa vision d'un Paris sans voitures. Merci à lui, merci à ceux qui ont pris le relai et en particulier à David BELLARD. »

Effectivement, la création de pistes cyclables est un choix politique fort. Ce sont également des investissements publics importants pour anticiper les transformations dues aux changements climatiques qui sont malheureusement réelles aujourd'hui.

Transformer la Ville pour qu'elle reste vivable : cette vision des écologistes, nous la portons et nous la mettons en acte car, si nous avons vu la création d'une piste cyclable exemplaire boulevard Voltaire lors de la mandature précédente sous l'impulsion de Pierre JAPHET, depuis le début de la mandature, nous assistons à une accélération avec la piste cyclable avenue de la République en cours de réalisation ; le second tronçon entre le boulevard Richard-Lenoir et Parmentier avance bien. La piste cyclable boulevard du Faubourg Saint-Antoine est également en cours et cette délibération annonce la création de pistes cyclables avenue Parmentier et rue du Chemin-Vert.

En lien étroit avec les associations, nous travaillons pour être au plus proche des réalités de terrain : généraliser les doubles sens cyclables, sécuriser les carrefours, développer les zones de rencontre et respecter les piétons.

Je participe, avec Luc LEBON, activement à ce que les travaux des pistes cyclables qui impactent la vie des citoyens, mais aussi des commerçants et des artisans, soient anticipés le plus tôt possible avec eux. Des visites de terrain sont organisées pour rencontrer tous les commerçants en amont, et en tant qu'élue au commerce, je souhaite développer ce travail en amont qui est indispensable pour une réussite complète de toutes nos pistes cyclables. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Et s'il fallait vous rassurer, je souhaite aussi que vous développiez ce travail avec les commerçants parce qu'il est effectivement nécessaire. Les passages que vous faites, ainsi que tous les élus et les élus de quartier, avant les travaux avec les services de la voirie pour permettre d'informer et de rassurer les commerçants, sont des passages qui sont indispensables. David BELLARD. »

M. BELLARD : « Merci M. le Maire, merci à toutes et à tous pour vos interventions. »

Ce plan s'inscrit dans une longue marche militante, notamment d'associations qui se sont

engagées il y a déjà plusieurs décennies pour le grand retour, en tout cas, pour ce qui allait être le grand retour du vélo dans les métropoles et en particulier à Paris.

Bien sûr, ce plan reprend les promesses de campagne, les engagements que nous avons pris, d'abord chacun sur nos listes respectives, puis ensemble dans l'accord de mandature que nous avons conclu. Malgré un contexte budgétaire difficile du fait de la crise sanitaire, nous tenons ces engagements, puisque ce sont 250 millions d'euros – c'est beaucoup – qui vont être investis pour la réalisation de ces nouvelles infrastructures.

Enfin, un petit mot pour vous dire qu'en effet, comme l'a précisé Luc LEBON dans son intervention, ce plan s'inscrit dans le Plan Vélo 1 porté par mon prédécesseur Christophe NAJDOVSKI, que je voudrais saluer et en profiter pour rendre hommage pour l'ensemble du travail qu'il a effectué, parce que c'est grâce à ces premières infrastructures, en tout cas à ces pistes cyclables créées ces dernières années, que nous avons pu accompagner cette évolution très forte de la pratique du vélo.

Aujourd'hui, nous souhaitons massifier, faire du vélo véritablement un objet de mobilité dans le mix de mobilités disponibles pour les Parisiennes et les Parisiens. Ce sont 430 km de pistes cyclables que nous souhaitons développer, avec des interconnexions notamment avec le plan métropolitain et le plan régional, et des sécurisations des parcours. Dans le 11^e arrondissement, nous avons sécurisé notamment celui du Père Lachaise avec un carrefour dit « à la hollandaise » que nous souhaitons multiplier. Ce plan, ce sont également 130 000 places de stationnement sécurisées et arceaux, et c'est un soutien très fort à l'ensemble de l'écosystème vélo.

Pour rassurer les élus de l'opposition – que je remercie d'ailleurs du soutien qu'ils apportent à ce plan –, la question de développement de pistes cyclables ou de réorganisation de l'espace public, pour nous en tout cas, ne se fait pas en opposition avec les transports en commun et notamment avec les parcours des bus. Sur chacune des pistes cyclables que nous pérennisons, pour transformer cette couleur jaune qui ne sied pas à tout le monde et pour en faire des pistes cyclables en dur, ou lors de la création des nouvelles pistes qui vont arriver, la question des bus et de la sécurisation de leur parcours pour améliorer la fluidité de leur parcours sur la voirie est évidemment l'un des éléments que nous prenons en compte et qui est prioritaire.

En tout cas, je vous remercie pour le soutien que vous apportez à ce plan. Je vous remercie, mais c'est surtout aussi la santé et le climat qui vous remercient. »

M. le Maire : « Absolument. Merci à vous pour l'attention particulière que vous portez pour cet arrondissement qui nous est cher. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Très rapidement, pour répondre. Merci pour le vote unanime de ce plan. C'est effectivement un beau et très ambitieux projet.

Je voudrais rassurer notre collègue Jean-Christophe MARTIN : tous les aménagements sont discutés avec la RATP pour s'assurer du meilleur fonctionnement possible pour les bus. Parfois même, les nouveaux arrêts de bus qui s'arrêtent en pleine voie favorisent les bus, puisque c'est une façon de transférer de la vitesse des voitures vers les bus.

Il y a des échanges réguliers avec la brigade des sapeurs-pompiers et un rendez-vous est même programmé très bientôt pour discuter et échanger sur ces aménagements. Il est évidemment hors

de question que ces aménagements se fassent au détriment de la sécurité de tous. Un certain nombre d'aménagements ont même prouvé leur efficacité pour améliorer l'intervention des services d'urgence.

Comme l'a dit Joëlle MOREL, c'est une longue histoire qui a commencé en 2001 avec Bertrand DELANOË, qui s'est poursuivie, qui s'est amplifiée et qui nous emmène actuellement à un superbe niveau de ville cyclable.

On va continuer à rencontrer les commerçants en amont de chaque aménagement cyclable parce qu'ils sont souvent impactés par les travaux, bien que souvent, après l'aménagement, ils s'aperçoivent finalement que le vélo est bon pour le commerce de proximité. C'est clair que les travaux les impactent et on en est bien conscient. C'est un travail qu'on va faire et qui avait été déjà fait lors de la mandature précédente par Pierre JAPHET et Florent HUBERT qui suivaient également tous ces projets d'aménagement vélo à la Mairie du 11^e arrondissement. Donc nous n'oublions pas les commerçants qui sont des acteurs importants de nos quartiers. Merci. »

M. le Maire : « Tout à fait. Je poursuis avec un élément qui s'inscrit dans le débat qu'on vient d'avoir sur le pacte de territorialisation : nous ne sommes pas encore sur une circonscription territorialisée de la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD). Je sais que c'est un sujet d'échange entre nous, cher David, mais aussi avec les autres collègues de l'exécutif parisien. J'espère qu'on y arrivera un jour, parce que partager une circonscription avec les 19^e et 20^e arrondissements fait que nous ne sommes pas toujours prioritaires – et je suis dans l'euphémisme – quand on fait des demandes d'intervention. Mais on va y arriver.

Je vous propose un vote, unanime, sur un plan aussi important que celui-ci. C'est une très belle symbolique et je vous en remercie. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup pour le climat et la santé. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

2021 DFPE 208 – Reconventionnement avec les 108 associations gérants des établissements d'accueil de la petite enfance à Paris

M. le Maire : « Patrick BLOCHE va rapporter. Bénédicte DAGEVILLE a annoncé qu'elle ne prenait pas part au vote. »

M. BLOCHE : « Il s'agit d'une délibération visant à reconventionner le secteur associatif qui participe au service public de la petite enfance à Paris. Ce sont 107 associations partenaires et 281 établissements d'accueil de la petite enfance proposant 10 249 places, soit le quart de celles qui sont proposées dans notre ville. Parmi les associations, nous distinguons 20 d'entre elles qui sont les grosses associations représentant plus de la moitié des places d'accueil associatives et gérant plusieurs établissements. L'autre moitié englobe 57 associations qui gèrent pour l'essentiel un ou deux établissements. Enfin, on a des crèches parentales associatives, que nous ne saurions oublier, qui offrent 520 places d'accueil aux petites Parisiennes et aux petits Parisiens au sein de 30 établissements.

On devait renouveler cette convention qui était arrivée à son terme. Des discussions ont eu lieu avec la fédération qui réunit les associations du secteur associatif. Mais ça tombait mal puisqu'en

2020, la crise sanitaire a repoussé l'échéance et du coup, on se retrouve avec une convention courant 2022 à 2024. L'objectif est vraiment de réduire le temps d'instruction des demandes de subventions et de simplifier le dialogue budgétaire avec les associations.

Pour les associations gérant 100 places ou moins, rien ne change, et pour les associations gérant plus de 100 places – on en a discuté évidemment avec leur représentant – la subvention de fonctionnement sera fixée sur la base d'un forfait à la place, propre à chaque association et basée sur l'historique des subventions versées à ladite association sur trois ans. Là où il y a un changement – et c'est le seul –, c'est le passage à un mode de calcul du forfait à la place par rapport à l'ancienne convention. Mais vous l'avez compris, cela concerne les 18 grosses associations.

Voilà l'objet de cette délibération, il n'y a rien de particulier. Il a fallu parfois faire des ajustements, j'ai ainsi beaucoup échangé avec l'association APATE qui, avec la forfaitisation à la place, pouvait voir sa subvention baisser. L'effet sera neutre pour toutes les structures associatives, dont APATE si jamais vous aviez été alertés sur cette situation particulière. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « M. le Maire, c'est juste pour demander la disjonction des articles 33 et 39, car nous aimerions – par souci de cohérence et sans refaire le débat – pouvoir voter contre. »

M. le Maire : « C'est bien noté. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Si nous vivions dans un monde idéal, les crèches municipales seraient suffisamment nombreuses et les crèches associatives deviendraient donc superflues. Cependant, nous vivons dans le monde réel et heureusement que les crèches associatives sont là pour faire, jour après jour, le travail admirable qui est le leur.

Deux à trois fois par an, nous avons le même débat dans ce Conseil. À chaque fois, et pas plus tard qu'il y a quelques mois, Patrick BLOCHE rappelle, avec le professionnalisme qui est le sien, les mesures de contrôle de la Ville, l'absence d'atteinte à la laïcité dans l'ensemble des établissements, dont ceux évoqués par notre collègue TIBERTI au travers des numéros des articles.

Je fais confiance à la Ville, et pourtant certains parmi nos collègues ne trouvent pas ça suffisant. Pourquoi toujours entretenir ce climat de suspicion qui n'a pas lieu d'être et vous le rappeler tous les six mois ? On pourrait se demander si, au travers des crèches, on ne vise pas les enfants.

Donc mon groupe et moi-même soutiendrons sans réserve cette délibération en faveur d'établissements d'accueil de la petite enfance dont le sérieux n'est plus à prouver. Je vous remercie. »

M. le Maire : « C'est un débat qui ne se fait plus qu'à une seule voix puisqu'Adrien TIBERTI a eu le mérite de la synthèse et je l'en remercie. Je propose de ne pas le prolonger et passons au vote. Je mets au vote les articles 33 et 39 de cette délibération.

Bénédicte DAGEVILLE ne prend pas part au vote. Qui s'abstient ? Les élus du Groupe Ecologiste du 11^e. Qui émet un avis défavorable ? Les autres élus du groupe Communiste et

Citoyen. Qui émet un avis favorable ? Le reste de l'assemblée. L'avis est favorable sur les articles 33 et 39 du projet de délibération 2021 DFPE 208.

Je mets aux voix le reste des articles de cette délibération. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

DÉMOCRATIE, CITOYEN.NE.S ET TERRITOIRES

2021 DDCT 81 – Approbation de la convention de subvention au titre du dispositif « Conseiller Numérique France Service » avec la Caisse des Dépôts et Consignations

M. le Maire : « Dominique KIELEMOËS va nous présenter l'approbation de la convention de subvention au titre du dispositif Conseiller Numérique France Service avec la CDC. »

Mme KIELEMOËS : « Merci M. le Maire. J'ai été ravie de voir que le sujet a intéressé de nombreux conseillers autour de cette table. Le projet de délibération nous demande d'approuver la convention de subvention pour le dispositif « Conseiller Numérique France Service » avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Mesdames et messieurs, vous savez tous que le numérique représente aujourd'hui une source d'opportunité pour apprendre, communiquer et mieux accéder à ses droits. La Ville de Paris développe de nombreux services numériques et est soucieuse de répondre à l'ensemble des Parisiens et Parisiennes et de développer une politique d'accès au numérique : facilitation numérique en mairie d'arrondissement ou par téléphone, inclusion numérique en bibliothèque, soutien au réseau des associations d'inclusion numérique.

Pour encore renforcer cette politique, la Ville de Paris a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt « Conseiller Numérique France Service » dans le cadre du volet inclusion numérique du plan de relance de l'État. Celui-ci permet de bénéficier pour chaque poste d'une subvention d'un montant forfaitaire de 50 000 € maximum pour une durée de deux ans, afin de contribuer au financement de ces emplois.

La Ville de Paris recrute donc 11 conseillers numériques au sein de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires (DDCT). Ils interviendront sur les huit arrondissements comportant des quartiers prioritaires de la politique de la ville et seront rattachés à la mairie d'arrondissement de chacun de ces territoires. Le 11^e arrondissement est donc concerné avec le quartier politique de la ville, du côté de Belleville.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, prolongé le 11 février 2021 jusqu'en décembre 2022. C'est évidemment l'occasion d'identifier et de définir les nouveaux besoins et de lutter contre la fracture numérique.

L'objectif ambitieux est bien de :

- participer et de favoriser l'autonomie des personnes dans la réalisation des démarches en ligne

- la compréhension des enjeux du numérique
- une meilleure appréhension de l'utilité du numérique dans la vie quotidienne
- une meilleure inclusion socioprofessionnelle des publics fragiles.

En fonction des besoins repérés sur le territoire de son arrondissement d'affectation, le conseiller ou la conseillère se positionnera aussi hors les murs et pourra exercer ses missions dans d'autres équipements municipaux ou associatifs, dans les espaces parisiens d'insertion et d'autres espaces sociaux afin de réaliser les missions ciblées dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle.

Ces conseillers numériques seront rattachés hiérarchiquement à la Direction Générale des Services de chaque mairie d'arrondissement et seront sous l'autorité fonctionnelle d'un chef de projet « inclusion numérique » au sein du service de la relation usager de la DDCT, afin de favoriser le développement en travaillant en réseau avec l'ensemble des acteurs de la stratégie d'inclusion numérique de la Ville et le réseau national des conseillers numériques. Je vous demande de voter bien sûr cette convention de subvention. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Cette délibération est importante car nous sommes confrontés à la fracture numérique, entre celles et ceux qui sont connectés au quotidien, presque 24h/24h, et celles et ceux qui galèrent pour avoir accès à un ordinateur. Toutes les démarches administratives, de loisirs, culturelles, éducatives passent aujourd'hui par le numérique.

Même s'il y a quelques mois, j'initiais à un Guide de l'emploi dans lequel j'avais insisté pour qu'une carte du 11^e arrondissement montre les différents emplacements des espaces numériques gratuits afin de faciliter l'accès à un ordinateur, cette délibération ne me semble pas assez précise pour comprendre véritablement quelles seront les responsabilités que cette personne aura.

On va recruter 11 conseillers numériques qui vont intervenir dans huit arrondissements et particulièrement dans les quartiers politiques. On dit que ce conseiller va être rattaché à la Mairie du 11^e arrondissement et que cette personne sera en contact avec les usagers. Est-ce qu'elle coordonnera les espaces numériques ? Je remercie Dominique KIELEMOËS d'avoir redonné les informations, mais malgré mon écoute, je ne comprends toujours pas quelle sera véritablement la responsabilité du conseiller numérique. Et est-ce qu'on pourra par exemple créer de nouveaux espaces numériques dans le 11^e arrondissement, particulièrement dans le quartier politique de la ville ? Nous voterons cette délibération, mais j'aimerais avoir plus d'informations précises. »

M. le Maire : « Merci. Guillaume POITOUX. »

M. POITOUX : « M. le Maire, mes chers collègues, le volet « inclusion numérique » fait partie d'un plan de relance du Gouvernement de 100 milliards d'euros, qui a pour objectif de relancer et redresser de manière durable l'économie française avec la création d'emplois nouveaux autour de trois grandes priorités : l'écologie, la compétitivité, la cohésion.

Le plan de relance a permis plusieurs grandes mesures à Paris, par exemple en 2023, plus de 894 000 foyers ne paieront plus de taxe d'habitation. En ce qui concerne le volet « inclusion numérique », cela représente un budget au niveau national de 250 millions d'euros qui a pour ambition de faciliter l'usage numérique d'environ 13 millions de nos compatriotes ; cela correspond à 4 000 conseillers en France et 11 conseillers, en ce qui nous concerne dans cette

délibération, à Paris. Suite aux différents confinements que nous avons vécus ces derniers mois, ce dispositif est mis en place à l'initiative du Gouvernement dans le but de lutter – comme vous nous l'avez précisé – contre la fracture numérique, remarquée notamment durant la pandémie.

Le groupe Indépendants et Progressistes que je représente dans ce Conseil salue la décision de la Maire de Paris de se saisir de ce projet pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens dans le besoin d'obtenir une aide numérique.

Cependant et je m'inscris un peu dans ce que dit Joëlle MOREL, on comprend le besoin de précision. Là, il s'agit de 11 conseillers qui interviennent dans huit arrondissements : on aimerait avoir des précisions sur le nombre de conseillers intervenant dans notre arrondissement, dans quelle structure ils seront intégrés et quel sera le dispositif. Mais surtout de quelle manière allez-vous toucher concrètement les populations qui ont été les plus concernées durant le confinement et notamment – on s'en est tous rendu compte, en tant qu'élus de terrain – les personnes âgées qui sont très difficiles à toucher et qui ont de gros problèmes au niveau du numérique.

Je voterai évidemment cette délibération, mais tout comme Joëlle MOREL, j'aimerais avoir de plus amples et concrètes informations et précisions. Je vous remercie, M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Je m'inscris dans ce débat pour apporter une réflexion. On a un État dont les responsables décident de l'allègement progressif en maquillant cela sous la forme de la modernité. On nous explique que c'est formidable, il n'y a plus de guichet nulle part et ni de possibilité de rencontrer des fonctionnaires en chair et en os. On balance tout sur internet et on tient un discours pour dire que c'est formidable. Il n'y a qu'à voir la file d'attente constante devant le Centre des impôts de la rue Godefroy Cavaignac pour voir qu'à un moment donné, le tout numérique c'est compliqué. On peut avoir un Bac+5 comme moi et passer des temps infinis sur des sites internet toujours plus complexes comme « FranceConnect » pour faire des démarches aussi simples que des déclarations de naissance et tout ce qui va avec.

L'État s'allège, disparaît petit à petit, parce qu'il est dans les mains de libéraux qui sont quasiment des anarchistes désormais, vu le dépérissement de l'État qu'ils mettent en œuvre. Tout passe au numérique et après on nous dit que le numérique, c'est compliqué pour plein de gens, comme si on ne le savait pas à l'avance. Et qu'est-ce qui se passe ? Encore une fois, le service public municipal est obligé de passer derrière pour essayer de rattraper les gens en embauchant des personnes qui vont permettre de faire ce que l'État ne fait pas, c'est-à-dire un accueil physique, une aide à l'accès au service public.

Je pense qu'il aurait été plus raisonnable de maintenir le plus possible les accueils physiques pour les démarches les plus essentielles et les plus obligatoires. J'avais pris l'exemple des impôts, je ne sais pas si quelqu'un est passé récemment par la rue Godefroy Cavaignac mais il y a toujours du monde et ce sont des gens qui passent des journées entières à attendre. Ils ont des problèmes, il faut payer, etc., c'est compliqué. Il n'y a plus assez d'agents pour recevoir tout le monde – car internet est très compliqué en réalité pour la majorité des personnes – et tout le monde n'a pas le loisir de consacrer une demi-journée entière à attendre un rendez-vous.

Je pense qu'on pourrait se dire assez tranquillement qu'il est important de maintenir les accueils physiques le plus possible, que la dématérialisation est aussi une façon de faire de l'austérité sans

l'avouer, en la cachant sous un discours de modernité, et qu'il faut quand même faire attention. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Dominique KIELEMOËS pour répondre aux questions précises qui ont été posées. »

Mme KIELEMOËS : « Je remercie les trois intervenants. Je vais demander à M. TIBERTI de bien vouloir m'excuser, je ne vais pas répondre sur le débat idéologique sur le numérique et sur la défaillance de l'État. Je me contenterai juste de dire qu'effectivement, des précisions seront nécessaires mais c'est un nouveau dispositif donc c'est un petit peu compliqué de vous répondre ce soir sur ce que font exactement ces conseillers numériques. Ce qui est sûr, c'est qu'ils vont être formés. Ils n'entreront en fonction qu'en janvier prochain. Ils serviront plutôt d'appuis dans les services d'accueil des mairies et notamment de notre Mairie, mais ils pourront se déplacer – comme je l'ai dit – dans des espaces associatifs ou des espaces municipaux où on aura besoin d'eux.

On connaît l'état des lieux de la fracture numérique, on sait quels sont les quartiers concernés. Ce n'est pas un hasard si ce sont les quartiers politiques de la ville qui ont été ciblés. C'est à ce moment-là, quand ils seront arrivés, quand on déterminera les besoins très précis et les lieux ils seront les plus utiles, que je pourrais sans doute mieux vous répondre. Admettons qu'ils arrivent en décembre, ils sont formés et prennent leurs fonctions en janvier, on pourrait peut-être alors faire un premier état des lieux en février ou en mars. »

M. le Maire : « Oui, nous serons pragmatiques. C'est un dispositif que le Gouvernement met en place, on s'en saisit et on en fera quelque chose de bien, n'en doutez pas. Que l'équipe de développement local, et aussi le Picoulet, qui est depuis longtemps un espace public numérique, puissent travailler dans les quartiers politiques de la ville aura du sens puisque le dispositif est fléché sur ces quartiers.

Les 10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e sont les huit arrondissements cités dans la délibération. Vous demandiez comment sont repartis les 11 conseillers recrutés. En fait, dans trois arrondissements (18^e, 19^e et 20^e arrondissements) le nombre de conseillers est doublé étant donné l'importance des quartiers politiques de la ville dans ces arrondissements. La somme de 8 conseillers et de 3 conseillers supplémentaires donne un total de 11 conseillers numériques. Nous aurons donc bien notre conseiller d'insertion numérique dans le 11^e arrondissement. Ce sera une personne physique dédiée à l'arrondissement et c'est une chose heureuse. Je pense qu'on a été très complet sur ce sujet. Merci à tous. Je vous propose de voter.

J'informe que Nelly GARNIER a laissé pouvoir à Jean-Christophe MARTIN. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie beaucoup.

Avis favorable est donné au projet de délibération

2021 DDCT 85 – Subventions (59 290 €) permettant le développement des initiatives de transition socio-écologique à 17 associations pour le financement de 17 projets dans les quartiers populaires parisiens

M. le Maire : « Alexandre VISCONTINI pour la délibération suivante. »

M. VISCONTINI : « Cette délibération porte deux subventions à deux associations de l'arrondissement qui s'inscrivent dans le cadre du « territoire zéro déchet » que j'ai pu présenter lors du dernier Conseil d'arrondissement, puisque nous avons voté la délibération instaurant la convention pour la Régie de quartier qui va piloter les actions sur ce territoire zéro déchet dans le quartier Fontaine-au-Roi, un quartier politique de la ville.

Dans ce cadre-là, un certain nombre d'actions sont mises en place par un collectif. Je rappelle que nous avons mis en place un appel à manifestation d'intérêt au printemps qui avait réuni un certain nombre d'acteurs qui avaient fait des propositions à cette époque, dont un certain nombre de propositions portées sur le développement du compostage dans ce quartier.

Donc il est proposé, dans le cadre de cette délibération, d'attribuer une subvention à deux associations qui œuvrent dans ce champ-là :

- la Compagnie Par Has'Arts qui va développer un certain nombre d'actions de compostage à travers des lombricomposts auprès des bailleurs
- l'association Vendredi Poésie, qui va aussi développer des actions en faveur du zéro déchet à partir de recyclage. »

M. le Maire : « Nour DURAND-RAUCHER avait demandé la parole. Non ? C'est ce qu'on appelle un circuit court... Très bien, je n'ai pas d'autres inscrits, mettons le projet aux voix. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

2021 DEVE 131 – Avis sur le projet d'installation d'une chambre funéraire au 37 boulevard de Ménilmontant (11^e)

M. le Maire : « Florent HUBERT. Et Bénédicte DAGEVILLE se prépare. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Bonsoir chers collègues. Je vous présente la demande d'avis sur l'installation d'une chambre funéraire au 37 boulevard de Ménilmontant. Je pense que vous connaissez tous ce beau bâtiment Art Déco des Lecreux Frères, qui marque le paysage devant le Père Lachaise à cet endroit. La société Funecap est propriétaire de ce bâtiment et souhaite y ouvrir une chambre funéraire. Pour cela, elle sollicitait un avis municipal et un avis préfectoral. Un petit rappel, parce que tout le monde ne sait peut-être pas ce qu'est une chambre funéraire : une chambre funéraire, concrètement, est un petit funérarium, un lieu où sont d'abord pratiqués les soins de conservation et où les proches peuvent se réunir avant la mise en bière et les obsèques.

Le projet porté par cette entreprise, mais qui s'accorde avec la vision que la municipalité poursuit, c'est de mailler le territoire en créant des petites chambres funéraires de proximité plus accessibles sur l'ensemble du territoire parisien. On considère que l'accessibilité de ces structures participe du travail de deuil des familles.

Nous sommes sollicités sur deux éléments, parce que l'avis ne porte que sur ceux-là : sur les éventuels troubles à l'ordre public impliqués par la structure, et sur les risques sur la salubrité

publique. À ce stade, au regard de ces deux questions, il n'y a aucun élément qui nous amène à donner un avis défavorable. On aura bien sûr une vigilance sur les circulations piétonnes, vélos et automobiles devant la structure. Mais à part cela, rien ne s'oppose, selon nous, à donner un avis favorable à ce projet. »

M. le Maire : « Merci. Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci chers collègues. Nous partageons le constat du manque de chambres funéraires dans Paris, les équipements actuels ne suffisent pas. Cependant, la réponse qui est apportée par cette délibération ne nous semble pas appropriée. Les élus Communistes au Conseil de Paris avaient déjà dit, lors de la mise en concurrence de la gestion du crématorium du Père Lachaise et de la création du nouveau crématorium dans le 19^e arrondissement, leur crainte que des entreprises privées captent le marché des affaires funéraires à Paris car le secteur funéraire est aujourd'hui un secteur concurrentiel et nous le regrettons. Le deuil, le recueillement des familles, des proches des défunts et défuntes ne doivent pas être l'opportunité d'une manne financière pour les groupes privés. Il s'agit bien d'un service public à rendre aux habitantes et aux habitants.

Avec cette délibération, nous, élus Communistes, y voyons un exemple supplémentaire de l'avancée des appétits de ces acteurs privés et donc de son corollaire du démantèlement de l'outil public. Puisque notre avis sur cette délibération est sollicité, nous le donnons et nous voterons contre. Nous aurions préféré que la Ville soit à l'initiative pour mailler le territoire plus efficacement, mais avec des outils publics, en intervenant par exemple avec la SEM de la Ville. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Florent HUBERT ? »

M. HUBERT : « Juste pour préciser pour la bonne compréhension de tout le monde qu'il s'agit d'un immeuble privé dans lequel le propriétaire a un projet. La Ville a donc peu de marge de manœuvre pour avoir une capacité d'intervention sur cet immeuble.

Après, c'est un débat plus idéologique qui montre la richesse, l'hétérogénéité de notre majorité. Nous, au sein du groupe Paris en commun, sommes très attachés à la qualité du service rendu aux Parisiennes et Parisiens, mais on considère que parfois ce service public peut aussi être rendu par des acteurs privés et que cela se fait de manière complémentaire et agile avec le service public.

Ailleurs dans Paris, il y a des projets de développement en la matière aussi bien publics que privés, et je suis convaincu que les choses se feront de manière complémentaire et équilibrée. »

M. le Maire : « Merci pour cette réponse de bon sens. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Les élus du groupe Communiste et Citoyen. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

2021 DEVE 100 – Appel à projets Paris Sème – Subventions en investissement aux acteurs économiques parisiens de l'agriculture durable de proximité

M. le Maire : « Florent HUBERT à nouveau. »

M. HUBERT : « On est dans une situation absurde, je pense que vous le savez tous, chers collègues : on exporte 90 % de ce qu'on produit en Île-de-France et on importe 90 % de ce qu'on consomme. C'est face à cette absurdité que la Ville de Paris essaie de s'élever.

La Région est extrêmement en retard pour devenir une région nourricière : seulement 5 % des terres agricoles franciliennes ont été converties en bio, ce qui est évidemment un retard drastique pour une région qui devrait être exemplaire, d'autant que les Parisiens sont de plus en plus demandeurs de consommation durable et de consommation locale.

Face à cette demande et face aux enjeux environnementaux et sanitaires, la Ville porte une stratégie pour déployer une alimentation plus saine, plus durable, plus locale et accessible au plus grand nombre. L'agriculture urbaine est l'une des composantes de cette stratégie d'alimentation durable pour promouvoir de la relocalisation de la production et de la consommation en circuit court. Je précise que, en termes d'aménagement urbain, ça participe du plan pluie, de la résorption des îlots de chaleur, du développement de la biodiversité, de l'emploi local et de la santé pour tous.

En complément de l'appel à projets « Parisculteurs » dans lequel on trouve des sites pour cultiver en agriculture urbaine (notamment sur les toits et les terrasses des bâtiments municipaux et paramunicipaux), la Ville a lancé l'appel à projets « Paris Sème » pour soutenir en investissement les acteurs de l'agriculture urbaine et des projets de production, des projets de transformation et des projets de distribution – puisqu'il faut concevoir toute la chaîne.

Pour le 11^e arrondissement, l'opérateur Quartier Maraîcher, implanté dans les 11^e et 12^e arrondissements, a un grand projet d'agriculture urbaine sur toit du collège Pilâtre de Rozier, qu'on suit de près. Cette subvention va leur permettre d'acheter de nouvelles planches de culture en bois, un nouveau système d'irrigation et surtout un vélo électrique avec une remorque pour organiser une logistique propre, conforme à notre politique. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Grégory MOREAU. »

M. MOREAU : « Merci M. le Maire. Oui, tout cela est très positif sur le fond et ma remarque concerne plus la forme que le fond. De plus, ma remarque s'adresse plutôt aux équipes de l'Hôtel de Ville, à qui Patrick BLOCHE pourrait faire remonter à l'occasion. Cette remarque reprend mon intervention du dernier Conseil, puisque celle-ci est à nouveau pertinente au présent Conseil et même quasiment à chacun de nos Conseils. En effet, le Conseil municipal doit presque systématiquement se prononcer sur de nombreuses subventions à des structures au sens large (associations, coopératives). D'ailleurs, le présent commentaire s'applique également aux délibérations 2021 DEVE 115 et 2021 DAE 123 de notre ordre du jour.

Premier point : dans un fonctionnement démocratique reflétant le scrutin proportionnel des élections municipales, le processus de sélection, de mise en place et de suivi des subventions à des structures promouvant une alimentation solidaire et durable, devrait naturellement impliquer les adjoints d'arrondissement qui ont été élus par les citoyens et qui ont des délégations concernées, et ce pour une prise de décision collégiale.

Deuxième point : cette implication serait grandement bénéfique au vu de l'expertise des élus d'arrondissement sur les structures locales, notamment pour échanger avec les associations, centraliser les informations et articuler entre elles les diverses initiatives, ce qui serait d'autant plus utile que les objectifs des projets en faveur de l'alimentation durable tournent souvent autour d'une mise en commun de bonnes pratiques et de créations de réseaux vertueux.

Or, nous avons appris au dernier Conseil qu'un jury, constitué en partie d'élus très privilégiés, s'était réuni en juillet 2021 pour traiter des candidatures de restaurants solidaires et cantines participatives à l'appel à projets intitulé « Alimentation durable et solidaire ». Deux associations de notre arrondissement, Moissons Solidaires et Ernest Circuit Court, avaient été sélectionnées. De plus, quatre autres associations du 11^e arrondissement, dont SINGA et SenseCube par exemple, avaient été choisies pour être soutenues financièrement via d'autres voies, sans jury, comme précisé ici. Et nous apprenons aujourd'hui que deux autres jurys, présidés par Mme Audrey PULVAR, se sont réunis plus récemment, en septembre, pour sélectionner les lauréats de ces deux nouveaux appels d'offres, « Paris Fertile 2021 » qui vise notamment à accompagner l'exploitant agricole soucieux de l'environnement, et « Paris Sème » qui prend aussi en compte le développement de la commercialisation locale. Deux associations de notre arrondissement, Transition écologique France et Quartier Maraîcher, que mon collègue Florent HUBERT a citées, sont proposées respectivement pour ces deux nouveaux types d'aides publiques. Par ailleurs, deux autres associations liées à notre arrondissement, en particulier « Au Cœur de la Rue » qui fait des maraudes dans le 11^e, sont également sélectionnées pour être subventionnées, sans jury mentionné.

Or, nous aurions bien sûr pu apporter à ces divers jurys notre humble expertise sur ces sujets, ainsi que notre connaissance de l'arrondissement, notamment en proposant d'autres lieux ou d'autres organisations du 11^e qui pourraient mériter une attention ou une aide publique. Par exemple, rappelons qu'à la mandature précédente, les Écologistes avaient proposé que le bâtiment au 69 boulevard de Charonne, à l'abandon depuis de nombreuses années, puisse être transformé en ferme urbaine. Ce bâtiment ouvert à tout vent était idéal pour ce type de projets et aurait eu tout son sens aujourd'hui, à l'heure où la crise sanitaire, sociale et climatique pose de manière encore plus forte la question de l'approvisionnement alimentaire.

Autre exemple : nous en profitons pour féliciter Pépins Production qui a installé une parcelle d'agriculture urbaine et une serre sur le toit du bâtiment EDF, rue de Chanzy dans le 11^e. Il est à noter que cette association produit également des légumes sur le toit des bâtiments neufs de la caserne de Reuilly gérée par la RIVP.

En conclusion, notre groupe des Écologistes et des Animalistes espère vivement que les prochains appels d'offres liés à l'alimentation durable s'organiseront en concertation avec les élus de tous les arrondissements concernés pour une meilleure efficacité globale et une répartition du pouvoir plus démocratique, plus juste. Je vous remercie pour votre attention. »

M. le Maire : « Merci. Je n'ai pas d'autres inscriptions. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Une réponse très succincte à mon collègue Grégory MOREAU – je ne sais pas si ça va le rassurer ou le déprimer – pour qu'il soit bien conscient du fait que je n'étais pas plus associé au jury à l'Hôtel de Ville que lui. Et je le regrette parce que, je suis bien d'accord avec vous, et on le voit à notre discussion sur le pacte de proximité, on aurait effectivement bien besoin de cette expertise du terrain local que nous portons, nous élus d'arrondissement. Une fois

que j'ai dit ça, ça ne nous empêche pas d'être en contact extrêmement régulier avec les acteurs concernés, d'être associés à la réflexion sur la recherche de sites pour Parisculteurs et sur les acteurs investis dans ces champs-là que nous voulons soutenir dans cet arrondissement, et de plaider les dossiers auprès des services municipaux ou des cabinets d'adjoint à l'Hôtel de Ville concerné et donc d'être relativement bien informés des décisions prises, même si nous ne siégeons pas formellement aux jurys.

Je pense qu'au regard de nos délégations respectives, ce n'est pas quelque chose qui a vocation à se traiter en Conseil d'arrondissement, mais on peut tout à fait maintenir une discussion régulière pour partager toutes les informations, avancer ensemble et défendre ensemble les dossiers du 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Absolument. De fait, pour compléter l'information du public, les adjoints à la Maire de Paris disposent d'une enveloppe pour attribuer des subventions et ce sont eux qui la gèrent selon leurs propres critères. Certains ont déjà, dans leur pratique culturelle, une pratique de la concertation avec les arrondissements, et pour certains domaines, on est très régulièrement consulté avant que les décisions ne soient prises. Ce n'est pas le cas, et loin s'en faut, de toutes les délégations. Mais j'imagine que ça viendra. Le pacte de proximité dont on a débattu tout à l'heure nous y invite tous.

Ce dispositif parisien permet aussi d'avoir une cohérence parisienne des politiques publiques pour faire en sorte que tous les arrondissements, quelle que soit la couleur de leur maire, puissent bénéficier des mêmes services et que les subventions soient soutenues de la même façon. Et pour compléter ce dispositif – on l'a évoqué lors du débat sur le pacte – une ligne budgétaire (fonds d'animation locale) est créée pour permettre aux arrondissements de soutenir des associations ponctuellement. Cette enveloppe est aujourd'hui à l'état de « première enveloppe » et ne permet pas de faire grand-chose encore, mais je ne doute pas que la vague décentralisatrice actuelle fera que ce montant augmentera substantiellement dans les prochaines années.

Merci beaucoup à tous. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

2021 DAE 123 – Conventions et subventions de fonctionnement (553 300 €) et d'investissement (282 000 €) à 22 projets lauréats portés par 15 structures candidates à l'appel à projets « Paris Fertile 2021 »

M. le Maire : « Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « En cohérence avec la discussion qu'on vient d'avoir, il s'agit d'une autre facette de la stratégie parisienne pour développer une alimentation durable et locale. On a un enjeu à accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs, notamment nos agriculteurs investis dans l'agro-écologie en Île-de-France. On estime qu'il y a au moins 3 000 postes à pourvoir et qui pourraient bénéficier à des Parisiens. On manque de nombreuses vocations parce que ce sont des métiers difficiles, mais aussi – sans faire de jeu de mots – des métiers féconds, des métiers fertiles, des métiers riches de sens. On sait qu'un certain nombre de nos habitants ont envie de s'engager

dans ces filières-là, mais ils en connaissent mal les contraintes et les opportunités.

Donc cet appel à projets vise à soutenir des acteurs qui viennent sensibiliser, susciter des vocations, former, informer. On a la chance dans le 11^e arrondissement d'avoir un acteur majeur engagé sur ce secteur, l'association Transition Ecologique France, qui est une branche maintenant intégrée au Groupe SOS et qui fait spécifiquement de l'accompagnement et de la formation aux emplois verts, et qui débouche ensuite dans le programme « Ferme d'avenir ». Elle organise aussi bien des semaines de découverte – c'est assez intéressant pour les Parisiens qui ont envie de se reconverter – qu'un programme de compagnonnage, notamment en destination de personnes réfugiées qui pourraient avoir vocation à s'investir dans les professions de maraîchage biologique. »

M. le Maire : « Merci. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Cette intervention sera plutôt technique. Nous pourrions débattre sur le fond de la subvention – et le Conseil de Paris le fera sûrement – mais nous n'avons, dans les grandes lignes, pas d'objection majeure.

Je suis néanmoins un peu surpris, à la lecture des fiches de présentation, de constater la situation économique assez dégradée de l'association à laquelle nous proposons d'accorder plus de 85 000 € ce soir. Ainsi, lorsqu'on regarde les documents financiers, nous constatons que les exercices 2020 et 2019 se sont conclus par des pertes de, respectivement, 140 000 €, c'est-à-dire à peu près 17 % des produits, et 157 000 €, soit à peu près 14 % des produits. Donc cette situation financière n'est pas viable sur le long terme en dépit de la perfusion d'argent public reçue de la Ville.

En conséquence, si notre groupe votera la subvention – nous l'avons dit dès le début –, nous demandons à l'exécutif si la Ville peut se rapprocher de l'association afin de mettre en place un accompagnement qui aille au-delà de l'accompagnement financier, par exemple une aide à la gestion afin de ramener cette association vers l'équilibre financier. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nous transmettrons cette alerte à la vigilance pour la bonne utilisation des fonds publics, et surtout pour qu'ils ne servent pas à combler du passif. Merci pour votre alerte. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

2021 DLH 319 – Réalisation 209 boulevard Voltaire (11^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 26 logements sociaux par la RIVP – Subvention (558 582 €)

M. le Maire : « Il n'y a pas d'inscrits sur les autres délibérations, donc nous allons procéder à un vote global sur les délibérations. Je vois que M. MARTIN demande la parole, c'est pour demander un vote disjoint ? »

M. MARTIN : « Pourriez-vous disjointer la délibération 2021 DLH 319, s'il vous plaît ? »

M. le Maire : « Alors la 2021 DLH 319 est mise aux voix. Qui est contre ? Les élus du groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Elle est adoptée. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION

- **11202131** – Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 61 boulevard de Charonne (11^e) et autorisation au Maire du 11^e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics, en application de l'article R. 2123-1-3 du Code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement
- **2021 DLH 284** – Réalisation 111 rue Oberkampf (11^e) d'un programme de rénovation de 35 logements sociaux par I3F – Subvention (250 500 €)
- **2021 DU 142** – Signature d'une convention de PUP avec l'Immobilière 3F - Parcelle au 100 rue Amelot / 1 à 5 passage Saint-Pierre Amelot (11^e)
- **2021 DJS 3** – Subventions (48 600 €) à 11 associations sportives locales
- **2021 DFPE 187** – Subventions (163 450 €) et convention avec 17 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles, l'école, le collège et les équipes éducatives
- **2021 DFPE 188** – Subventions (5 138 707 €) et avenants n°6, n°5, n°4, n°2, et n°1 avec Crescendo pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2021 DFPE 204** – Subventions (2 439 075 €), avenants n°6 avec la Fondation Léopold Bellan (8^e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2021 DDCT 66** – Subventions (50 500 €) permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public à 7 associations pour le financement de 10 projets dans les quartiers populaires
- **2021 DDCT 69** – Subventions (173 504 €) à 38 associations pour le financement de 43 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens
- **2021 DDCT 75** – Candidature Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) programmation 2021-2027 auprès de la Direction Générale des Étrangers en France
- **2021 DDCT 88** – Charte pour la mutualisation de la collecte de l'enquête de recensement des personnes sans-abri 2022 avec l'opération Nuit de la Solidarité
- **2021 DASES 261** – Subventions (994 984 €) et avenants pour le fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en

direction de personnes sans-abri

- **2021 DEVE 115** – Subventions (181 000 €) à 7 associations pour contribuer à rendre leurs actions en faveur de la lutte contre les précarités alimentaires plus durables et diversifiées
- **2021 DEVE 125** – Dénomination « Square Edmée Chandon » attribuée au square situé 13 cité de Phalsbourg (11^e)
- **2021 DAE 179** – Subventions (94 000 €) et conventions avec 11 structures de l'économie sociale et solidaire
- **2021 DAE 188** – Subventions (190 000 €) et conventions avec 7 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles
- **2021 DAE 189** – Subventions (117 800 €) et conventions avec 7 structures de l'insertion par l'activité économique
- **2021 DAE 323** – Animations de fin d'année sur la place de l'Hôtel de Ville (4^e) et la place de la Bastille (4^e-11^e-12^e) - fixation de la redevance à verser à la Ville de Paris au titre des activités commerciales
- **2021 DILT 8** – Convention d'occupation domaniale relative à l'installation et l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et à la Direction de l'Urbanisme

M. le Maire : « Je mets aux voix l'ensemble des autres délibérations que je viens d'énoncer. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Avis favorable est donné aux projets de délibération

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11202147 – Vœu relatif aux multiples risques liés au développement du Quick commerce, qui se veut « plus rapide que le consommateur »

M. le Maire : « Il nous reste trois vœux et une question orale à examiner, ce qui me donne l'occasion de remercier les différents groupes de notre Conseil d'arrondissement pour leur modération qui nous permettra peut-être de finir à une heure raisonnable. Et merci notamment pour les agents de la Mairie encore présents.

Le premier vœu est relatif aux multiples risques liés au développement du quick commerce, qui se veut « plus rapide que le consommateur ». Ça c'est la pub, mais la réalité est bien plus triste. C'est un vœu déposé par le groupe Ecologiste du 11^e, qui, je crois, est l'objet d'une version amendée rassemblant tous les groupes de l'exécutif. La parole est à Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. J'ai le plaisir de vous présenter ce vœu au nom de

l'ensemble de l'exécutif. Nous sommes en face d'une nouvelle forme de consommation qui s'est développée pendant la crise sanitaire, avec des commandes sur internet, la livraison à domicile, la généralisation du « click and collect », une demande fabriquée de livraisons dans des délais de plus en plus courts pour satisfaire, semble-t-il, des envies immédiates des clients. C'est ce qu'on nous dit. Cette façon de consommer était sans doute quelque chose qui venait de loin, mais elle a pris un élan tout particulier pendant cette crise.

De ce fait, on est face à l'implantation croissante dans des rez-de-chaussée de ce que l'on appelle des « dark store » ou des « dark kitchens », des grandes cuisines qui remplacent les restaurants de proximité et qui fabriquent – ou qui sont livrés et gardent simplement la dernière phase de l'emballage – pizzas, plats asiatiques, hamburgers, chili con carne et plats végétariens. Ce sont des formes de commerce souvent non structurées, non répertoriées, sans contrôle de la Ville, mais pilotées par de grandes chaînes internationales. Les conditions de travail y sont particulièrement précaires, on peut le dire, « ubérisées », et le travail des livreurs est particulièrement pénible. Ce ne sont pas des salariés mais des auto-entrepreneurs qui risquent quotidiennement leur vie pour tenter de faire le maximum de courses.

Les façades des rez-de-chaussée sont transformées en entrepôt et dévisagent la vie de nos quartiers et concurrencent bien évidemment les commerçants indépendants de proximité et les artisans. C'est le cas de certains quartiers qui sont particulièrement ciblés. Nous avons été notamment alertés par l'association « Agir Solidairement » dans le quartier Sedaine/Popincourt, qui a répertorié un certain nombre de ce type d'entrepôt qui se sont installés dans la rue Popincourt en particulier.

C'est pourquoi nous formulons ce vœu à la Ville de Paris et à l'État pour que nous agissions, comme la Ville a su le faire dans les années 80, grâce au droit de présomption, aux missions commandées par la SEMAEST, et à la création de foncières qui agissent dans les quartiers neufs et dans les quartiers politiques de la ville. Nous demandons que la Ville et l'État interviennent et nous formulons cette demande :

- que la Ville de Paris mobilise tous les moyens à sa disposition, notamment réglementaire, et qu'elle utilise les opportunités ouvertes par la révision du PLU pour protéger l'artisanat et empêcher le développement des quick commerces ;
- que la Ville mette en place une mission transversale impliquant tous les élus et les services de la Ville concernés, les Chambres consulaires, les commerçants, les artisans et les associations, afin d'agir au plus proche des réalités des arrondissements ;
- que la Ville interpelle l'État afin de faire revoir le Code de l'urbanisme, la définition réglementaire de l'artisanat et celui du commerce et ainsi protéger réellement les artisans et les commerçants indépendants de proximité de nos quartiers ;
- que la Ville de Paris demande à l'État de prendre des mesures rapides et ambitieuses pour protéger ces travailleurs précaires et ubérisés, telle que la présomption de salariat automatique, comme cela a été fait en Espagne ;
- que ces outils puissent réellement contraindre les entreprises à se mettre en conformité avec les exigences sociales, environnementales les plus élevées.

Je vous remercie et j'espère que l'ensemble de notre équipe municipale votera ce vœu à l'unanimité. »

M. le Maire : « Nous l'espérons. Guillaume POITOUX ».

M. POITOUX : « M. le Maire, mes chers collègues, le Groupe Ecologiste du 11^e, dans la version initiale du vœu, attire l'attention du Conseil sur le développement exponentiel de ces nouvelles entreprises de distribution alimentaire installées en rez-de-chaussée. On a tous été alertés, moi le premier, par l'association Agir Solidairement pour le Quartier Popincourt (ASQP) avec notamment l'installation de ce genre de commerces rue Popincourt qui, après une action vigoureuse de la SEMAEST pour chasser une monoactivité, tend à nouveau à en créer une nouvelle. Cette éclosion très rapide des dark stores dans plusieurs quartiers du 11^e menace directement le commerce de proximité qui a déjà été fragilisé par la crise sanitaire et fait émerger le risque d'une nouvelle forme de monoactivité en colonisant tous les locaux commerciaux vacants, dont certains n'ont pas trouvé preneurs depuis la crise sanitaire en raison notamment du départ de nombreux Parisiens et du changement d'habitude de travail ou de mode de vie. De plus, dans le PLU de 2006, le règlement de l'urbanisme à Paris a créé une catégorie « entrepôts » et a interdit leur implantation aux pieds des immeubles d'habitation.

Dans sa version initiale, je m'associais au vœu des Ecologistes puisque le cas concernait le 11^e arrondissement et évidemment je m'associais à cette démarche de tentative de régulation de cette monoactivité. Avec l'ajout d'une partie plus polémique, et plus politique et idéologique, dont nous n'avons eu la formulation que maintenant, je me vois dans l'obligation de m'abstenir. Mais je soutiens dans le fond la démarche du premier vœu qui avait été initiée par le groupe Ecologiste. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Sofiane KADDOUR-BEY. »

M. KADDOUR-BEY : « Merci M. le Maire. Chers collègues, évidemment le groupe Communiste soutient et s'associe pleinement à ce vœu de la majorité. C'est un vœu qui interpelle sur une triste réalité qu'on observe quotidiennement, y compris dans notre arrondissement. Les algorithmes organisent massivement l'autoexploitation grâce au mirage de l'autonomie des travailleurs et avec la fable que le contrat de travail et le salariat sont dépassés.

Sous prétexte de faciliter la vie de certains, on trouve de plus en plus normal d'être livré par des personnes sous-payées, sans protection sociale, subordonnées aux algorithmes qui imposent un rythme de travail toujours plus effréné et soumises souvent à des sous-traitants aux pratiques mafieuses. Certains de ces livreurs, parfois sans papier, qui livrent de la nourriture toute la journée se retrouvent le soir à dormir dans des tentes dans notre arrondissement et vont aux distributions alimentaires qui sont organisées par les associations. C'est ça aussi la réalité.

Nous, Communistes, l'avons dit à plusieurs reprises au Conseil de Paris, et Mme la Maire Anne HIDALGO l'a réaffirmé, Paris se doit d'être exemplaire en matière de lutte contre cette « ubérisation » qui broie les gens. Nous devons être forces de proposition et d'appui aux alternatives. C'est pourquoi, sous l'impulsion et avec toute l'énergie de notre camarade Barbara GOMES, la première Maison des coursiers de Paris a ouvert ses portes en septembre dans le 18^e arrondissement grâce au soutien de la Mairie et de l'AMLI (association pour l'Accompagnement, le Mieux-être et le Logement des Isolés), et où l'association CoopCycle reçoit et accompagne les livreurs de ces plateformes. Cette expérimentation est une première étape et c'est un message fort qu'on adresse aux plateformes qui se doivent d'assumer leur rôle d'employeur.

On parle en France d'« ubérisation », mais il ne s'agit ni plus ni moins que d'un capitalisme de plateforme qui a dévoyé l'outil collaboratif au profit de l'extension des logiques de marché. Ce

modèle est tourné vers le contournement de toutes les règles du droit du travail et c'est un dynamitage en règle des garanties sociales et du commerce de proximité. Donc un seul mot d'ordre pour nous : à bas l'ubérisation, qui précarise et déshumanise.

Je profite de la présence du porte-parole du Gouvernement ce soir pour vous dire que c'est à l'État avant tout de réguler les plateformes en respectant le droit du travail, tout comme cela se fait en Espagne avec un gouvernement de Gauche. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Merci d'avoir donné concrètement corps à ce qui est tout sauf une position idéologique. C'est au contraire extrêmement pratique pour les gens d'abord, pour l'économie ensuite et les commerces. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Je voudrais remercier Joëlle MOREL et les élus du groupe Écologiste d'avoir pris l'initiative de proposer ce vœu et de nous permettre d'en débattre parce que c'est un sujet qui est une véritable préoccupation pour certains de nos habitants qui sont conscients de ce qui se passe, et pour les élus autour de cette table. Donc merci pour le vœu et c'est très bien qu'on puisse en discuter.

La préoccupation est la multiplication de ces enseignes et on a largement développé le caractère problématique lié à ces enseignes. D'une certaine manière, ce vœu vise à alerter les Parisiens et à les mettre face à leurs propres contradictions. En fait, ce sont nos propres contradictions qui sont en jeu : on veut des commerces de proximité et des restaurants en bas de chez nous, et même temps je pense qu'on a tous parfois, comme de nombreux Parisiens, la tentation d'avoir tout à portée d'un clic. Il faut savoir que tous ces comportements ont en fait des conséquences, c'est le cœur du sujet : des fenêtres noircies en pied d'immeuble, des livreurs ultra ubérisés donc très précarisés et sans protection sociale, des nuisances liées aux deux-roues motorisés (on en connaît quelque chose dans l'arrondissement), etc.

Donc merci pour ce vœu. Nous avons mené un travail dans la majorité pour aboutir à une annexion qui convenait à tout le monde. Il nous semblait très important d'insister sur le fait qu'on devait se saisir du Plan Local d'Urbanisme, parce que le politique doit agir pour répondre à cette situation et que la municipalité a une opportunité de le faire grâce à son PLU – c'était donc important de le souligner dans ce vœu –, et de renvoyer les uns et les autres à leurs responsabilités respectives. C'est tout sauf idéologique, M. POITOUX, que de dire que c'est de la responsabilité du législateur et du Gouvernement de savoir quelles protections sociales doivent être accordées aux salariés et aux travailleurs dans ce pays. Ce n'est clairement pas de la responsabilité d'une municipalité. C'est à ce niveau-là que doivent être arrachées les nouvelles protections sociales des travailleurs de demain. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je pense que le débat a été d'une grande clarté et il a été tout sauf idéologique, et plutôt très concret. Pour moi, l'idéologie n'a jamais été un gros mot. Il est bien d'avoir des idées et des valeurs, de les défendre et de les porter. Si en ce sens-là, ce devait être un débat idéologique, donc chiche !

Au-delà de tous les excellents propos qui ont été évoqués par les collègues de la majorité, je voudrais ajouter que le Gouvernement a affaibli la définition de l'artisanat dans le Code de l'urbanisme et je dois dire que c'est vraiment un très mauvais coup porté pour notre arrondissement car on sait très bien que l'éviction par l'enchérissement du foncier, l'éviction des artisans est une chose réelle et concrète. Aujourd'hui, on voit des artisans, qui travaillent le bois

ou le métal et des métiers de bouche, disparaître et être remplacés par ces entrepôts et autres dark kitchens dans nos rues. Cette définition de l'artisanat a été affaiblie par le Gouvernement – j'allais dire en douce – et nous nous sommes un jour retrouvés face à un Code de l'urbanisme qui fait que nous ne pouvons plus différencier artisanat et commerce. En clair, le Gouvernement a décidé de mettre en concurrence par exemple les menuisiers du Faubourg Saint-Antoine avec les banques. C'est ça la réalité.

Que ce soit de l'idéologie, je veux bien, mais nous demandons clairement que l'Etat nous redonne le moyen de discriminer entre ces activités qui sont l'ADN de notre arrondissement. Il faut que nous ayons les moyens de protéger cette politique active que nous avons toujours eue dans le 11^e arrondissement et à Paris, en rénovant la Cour de l'Industrie où il y a 55 artisans, en livrant il y a moins d'un an la Cité des Taillandiers et ses 22 artisans. La clé à molette n'est plus opérante, ce que je suis en train d'expliquer, c'est ça, c'est que la clé à molette dit : « Artisan et commerce, c'est pareil ». Les protections qu'on a mises dans le Plan Local d'Urbanisme ont été invalidées par ce Gouvernement actuel. Il faut que ça se sache dans le 11^e arrondissement parce que tout le monde est attaché à l'artisanat et veut le défendre. Mais en pratique, la politique des uns est bien différente de la nôtre. Donc ce vœu en profite pour soulever aussi ce sujet, qui est peut-être de moindre importance par rapport à la vie des travailleurs et à la tranquillité des riverains, mais c'est aussi un sujet d'importance pour notre arrondissement. Je vous propose de passer au vote du vœu amendé. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les fortes transformations du commerce ces dernières années, accélérées par la crise sanitaire : la peur du COVID, la crainte de se retrouver dans une boutique physique, les couvre-feux qui ne permettaient pas les déplacements et la généralisation du click and collect ;

Considérant depuis cette crise, l'attrait d'une nouvelle forme de consommation : la livraison et les délais de plus en plus courts pour satisfaire « les envies immédiates des client·e·s » ;

Considérant le nombre grandissant d'implantation en quelques mois des centres de distribution d'acteurs du e-commerce où viennent s'alimenter les flottes de livraison : la création de drive voiture, drive piéton et des *dark stores* spécialisés, par exemple les *dark kitchens* utilisés dans le domaine de la livraison de repas à domicile ;

Considérant que ces nouvelles formes de commerce émergentes, non structurées, non répertoriées se créent sans que la Ville puisse exercer un réel contrôle et que leurs puissances viennent de levées de fonds très importantes qui inquiètent même la grande distribution ;

Considérant la dégradation des conditions de vie de ces travailleurs et travailleuses « ubérisés » : locaux en sous-sols, travail répétitif, basé sur la rapidité pour les uns et auto-entrepreneuriat précarisant pour les autres ;

Considérant les très mauvaises conditions de travail des livreurs en particulier et leurs impacts sociaux : pression pour livrer le plus rapidement possible, parfois au péril de leurs vies, absence d'accompagnement collectif ou individuel, de protections sociales et revenus misérables ;

Considérant les risques sanitaires liés au manque d'hygiène dans la fabrication des plats dans certaines *dark kitchens* ;

Considérant que ces établissements défigurent souvent les rez-de-chaussée des immeubles de notre Arrondissement, par une façade opaque et en les transformant de facto en entrepôts fermés au public

Considérant que ces nouveaux modes de commerce rentrent en concurrence avec les commerces traditionnels et tout particulièrement avec les commerces indépendants de proximité, qui apportent une vie de quartier, de la convivialité au lien social et un sentiment de sécurité ;

Considérant que ces nouvelles formes de commerce et d'implantations de locaux se font également au détriment de l'artisanat ;

Considérant que l'Etat par sa vision purement libérale de l'artisanat a participé à en affaiblir la définition et la préservation dans nos quartiers à l'occasion de la réforme des catégories de destinations définies par le code de l'urbanisme en réunissant en une même destination commerce et artisanat ;

Considérant notre interpellation par plusieurs acteurs de la vie locale qui s'inquiètent de la transformation de leur quartier : l'association Agir Solidaire pour le quartier Sedaine-Popincourt mentionne par exemple l'installation d'entrepôts au 29 rue Popincourt, au 12 rue Popincourt, au 34 rue Popincourt, au 123 rue du Chemin Vert ;

Considérant cette nouvelle menace de mono activité dans certaines rues, en particulier dans le quartier Sedaine Popincourt qui était déjà très touché par la mono activité, il y a quelques années ;

Considérant l'intervention croissante de la Ville de Paris depuis 1980 dans le domaine du commerce : droit de préemption, mission de la SEMAEST, création de foncières commerciales publiques, qui ont pour but de maîtriser les rez-de-chaussée commerciaux dans des opérations de quartiers neufs, aussi bien dans des périmètres de quartiers ciblés et de quartiers situés en politique de la ville ;

Considérant le travail actuellement en cours mené par l'APUR, à la demande de la Ville de Paris, relatif aux nouvelles formes de distribution dont le « quick commerce » ;

Considérant l'opportunité que constitue la révision du PLU pour que des nouveaux dispositifs permettent de refréner le développement de ces nouvelles formes de commerces et des entrepôts au cœur de nos quartiers ;

Sur proposition du Groupe Écologiste du 11^e, du Groupe Communiste et Citoyen, et du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés ;

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris mobilise tous les moyens à sa disposition, notamment réglementaires, et qu'elle utilise les opportunités ouvertes par la révision du PLU pour protéger l'artisanat et empêcher le développement des quick commerces ;
- Que la Ville de Paris mette en place une mission transversale impliquant tous les élu·e·s et services de la ville concerné·e·s, les chambres consulaires, les commerçants, les artisans et les associations afin d'agir au plus proche des réalités des arrondissements ;
- Que la Ville de Paris interpelle l'Etat afin de faire revoir le code de l'urbanisme : la définition réglementaire de l'artisanat et celui du commerce et ainsi protéger réellement les artisans et les commerçants indépendants de proximité de nos quartiers ;
- Que la Ville de Paris demande à l'Etat de prendre des mesures rapides et ambitieuses pour protéger ces travailleurs précaires et ubérisés, telle que la présomption de salariat automatique comme cela a été fait en Espagne par le gouvernement de Pedro Sanchez et sa ministre du travail Yolanda Diaz, et que ces outils puissent réellement contraindre ces entreprises à se mettre en conformité avec les exigences sociales et environnementales les plus élevées.

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Les élus du groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté à la majorité »

Le vœu est adopté.

V11202148 – Vœu relatif à la sécurité et la tranquillité du quartier Belleville-Saint-Maur

M. le Maire : « Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Ce ne sera pas nouveau pour ce Conseil, nous avons un sujet de trafic dans l'extrême nord de l'arrondissement qui, un peu comme une tache d'huile, se répand empiriquement. Auparavant, il était assez cantonné rue Robert Houdin et rue de l'Orillon, maintenant il fait tache d'huile sur les rues avoisinantes avec notamment l'implantation de nouveaux points à l'angle de la rue Bonnet et de la rue de la Présentation où – nous le savons tous – se trouve une école.

Considérant que ce problème rejoint un autre sujet avec cette « rue des écoles » spécifiquement. Je tiens à souligner ce point, ce n'est pas une charge contre les rues aux écoles. C'est cette rue spécifiquement où un certain nombre de points de sa conception pose des problèmes de tranquillité, notamment en journée, à la fois aux riverains, aux personnels, évidemment aux enfants et aux parents élèves. Le champ libre laissé par la fermeture de cette rue a permis que se répandent les phénomènes de trafics et d'autres phénomènes de petites délinquances ou d'incivilités ; je cite les cas des rodéos urbains qui sont évidemment plus faciles sur une rue fermée que sur une rue ouverte.

Considérant aussi les nombreux concerts de klaxons des véhicules ainsi que la présence nombreuse d'engins à deux roues bruyants et qui ne respectent pas la réglementation liée au bruit,

Considérant l'action régulière et notamment récente de la police nationale contre les trafics, avec des résultats et des résultats significatifs qui méritent d'être salués,

Mais considérant que ces actions « coup de poing » ne peuvent pas être dissociées d'une politique de long terme et notamment de l'occupation du terrain, donc nous soumettons un certain nombre de propositions :

- rouvrir temporairement la rue de la Présentation, et uniquement cette rue – à nouveau, ce n'est pas une charge contre les rues aux écoles, mais c'est uniquement cette rue-là – pour favoriser une circulation qui empêche évidemment les actes d'opportunité, l'implication massive et continue dans ce secteur de la nouvelle police municipale ;
- il y a actuellement des locaux de la préfecture de police ; il faut qu'on réfléchisse à l'implantation d'un poste fixe de police municipale dans le secteur ;
- réfléchir en termes de vidéoprotection en lien avec la Préfecture de police, en complément de l'action des effectifs de ladite préfecture de police, pour leur permettre plus de souplesse et plus de réactivité dans leur action ;
- un rapprochement de la Ville avec les bailleurs, notamment avec certains bailleurs sociaux du quartier dont les accès sont insuffisamment sécurisés, les portes sont cassées et les compteurs EDF servent de réservoir à stupéfiants ;
- et comme la réponse ne peut pas être exclusivement sécuritaire, nous souhaitons que la Ville se rapproche d'acteurs associatifs sérieux et reconnus afin de mettre en place des programmes dédiés aux jeunes de ce quartier, que ce soit sportif, éducatif ou culturel. »

M. le Maire : « Merci. Nour DURAND-RAUCHER pour vous répondre. »

M. DURAND-RAUCHER : « Merci beaucoup. Je vais en profiter, puisque vous l'avez dit – vous avez d'ailleurs tenu des propos un peu contradictoires, mais passons – vous avez félicité les

services de police et en ce qui concerne la lutte contre le trafic dans le 11^e arrondissement, j'aimerais féliciter le commissariat central du 11^e. En effet, au printemps, le trafic de stupéfiants qui pourrissait la vie des habitantes et des habitants, qu'ils passent ou vivent autour de la rue, et particulièrement du passage Piver, a été démantelé. Je ne parle pas ici d'attraper des petits revendeurs, le plus souvent mineurs ou recrutés parce que misérables, mais bien de solliciter la brigade de lutte contre les stupéfiants, de faire travailler conjointement les uns et les autres pour attraper les donneurs d'ordre. Notre arrondissement n'est heureusement pas le plus touché par les gros réseaux de drogue, il a donc fallu peser pour faire venir la brigade dite des stups. Le réseau a été démantelé et depuis lors, le passage Piver et la rue Piver sont relativement apaisés. Donc on ne peut pas dire que ce soit étendu, pas de ce côté-là en tout cas.

Le trafic s'est ensuite effectivement en partie déporté rue de la Présentation, pas dans la même mesure, mais un trafic important toutefois. Là encore, il a fallu mobiliser les uns et les autres, et je les en félicite, le trafic a été démantelé le 21 septembre. Plusieurs dizaines de milliers d'euros ont été saisis et six individus interpellés : deux incarcérés en détention provisoire dans l'attente de jugement et quatre placés sous contrôle judiciaire. Je dois le reconnaître, la situation est notamment toujours très difficile à l'angle de la rue de la Présentation, mais les services de la Mairie et surtout les services de sécurité sont toujours mobilisés et visibles sur le secteur.

Les services de la Préfecture et de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Ville de Paris continuent d'y travailler et plusieurs dizaines de contrôles ont été effectués sur le secteur par les services du commissariat au cours du mois dernier. La préfecture mobilise actuellement même des effectifs pour mettre à mal les rodéos de deux-roues motorisés dans le secteur. Nous avons d'ailleurs pu informer les habitants de ces actions à travers un courrier conjoint de la Mairie et du commissariat.

Pour le lien avec les bailleurs et les syndicats, le commissaire de police s'est rapproché des bailleurs et des syndicats des sites considérés comme sensibles afin de réaliser des diagnostics sécurisés et de les accompagner dans leurs démarches pour sécuriser les accès de ces immeubles et parkings. Là encore, ça nécessite un travail conjoint qui peut prendre du temps, mais le travail est fait.

Enfin, je rappelle que la vidéosurveillance n'est pas une solution miracle. Elle ne permet pas de résoudre les problèmes, mais plus souvent malheureusement de les déplacer. Chaque caméra coûtant 40 000 € d'installation n'étant utile que s'il y a des effectifs derrière les caméras.

Enfin, vous avez choisi d'intervenir sur un sujet considéré marqué à Droite. J'imaginai donc que vous auriez suivi l'évolution des chiffres. Sur les trois premiers trimestres de l'année, dans notre arrondissement, le nombre de cambriolages a diminué de 25 % et le nombre de violences physiques crapuleuses a diminué de 18 % par rapport aux trois premiers trimestres de l'année précédente. En plus du combat contre les trafics, je veux ici saluer le travail de tous les services de sécurité de notre arrondissement dont l'action combinée permet d'améliorer la tranquillité des riveraines et des riverains.

Je m'étonne d'un vœu qui célèbre l'action de la police, mais demande de changer la plupart de ce qui est fait dans l'arrondissement. Je répondrai donc de mon côté par la négative à votre vœu. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je souscris à tous vos propos. Luc LEBON pour compléter sur la rue aux écoles. »

M. LEBON : « Merci. Je ne peux pas vous laisser dire que le projet imaginé pour la rue de la Présentation n'a pas été monté sans tenir compte ni du quartier ni des habitants. On a eu des réunions et tous ces points ont été évoqués. Effectivement, la rue a été fermée depuis la rentrée 2020 par un dispositif léger dans l'attente du projet définitif, mais dès le début de l'année nous avons présenté en réunion publique un nouveau projet de rue beaucoup plus qualitatif, qui a également fait l'objet de réunions de travail avec les habitants qui souhaitaient y participer pour le finaliser. Toutes les problématiques du quartier ont été évoquées et ont été prises en compte autant que faire se peut dans un projet d'aménagement, parce que ce n'est pas un projet d'aménagement en soi-même qui résoudra tous les problèmes du quartier.

Vous aviez d'ailleurs souligné dans une intervention précédente le manque d'espaces verts et l'aspect minéral de tout ce quartier. C'est bien un point sur lequel nous avons souhaité intervenir parce qu'au-delà d'une simple rue aux écoles, c'est une véritable « rue jardin » qu'on va aménager avec des jardinières, des arbres et l'installation d'une fontaine demandée par les habitants. L'idée est bien de rendre de l'espace aux habitants, et notamment aux enfants, dans ces quartiers. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. MARTIN ? »

M. MARTIN : « Visiblement, on n'était pas dans la même rue, puisque les habitants demandent à la quasi-unanimité qu'on rouvre cette rue aux écoles temporairement, au moins jusqu'à régler l'autre sujet d'importance.

De la même manière, je me fiche qu'un vœu soit marqué à Droite ou à Gauche, ça ne m'intéresse pas. Ce qui m'intéresse, ce sont les riverains qui sont venus nous voir, qui nous ont saisis, qui vous ont écrit récemment, M. le Maire, il doit y avoir 15 jours. Non, les trafics ne se sont pas arrêtés par l'intervention de la police nationale du mois de septembre, ils sont toujours là, ils étaient là la semaine dernière, ils étaient là il y a 15 jours, ils étaient là il y a trois jours.

Notre demande n'est absolument pas contradictoire. Oui, la police nationale fait son travail et a eu des résultats, mais maintenant il faut occuper le terrain, il faut les aider en occupant le terrain pour éviter que le problème ne fasse que se déplacer. »

M. le Maire : « On ne va pas refaire le débat parce que je crains que les arguments finissent par tourner en rond. En l'occurrence, il s'agit d'abord d'un problème réel et personne ici n'a remis en cause la réalité de cette situation. Nour DURAND-RAUCHER l'a élargie d'ailleurs à d'autres rues avoisinantes, en particulier le passage Piver. Mais c'est un sujet réel et sérieux sur lequel il n'y a pas de solution baguette magique.

Je vous entends dire qu'il faut rouvrir à la circulation cette rue pour régler le problème, mais la circulation n'a jamais été interrompue dans cette rue, jusqu'au début des vacances de la Toussaint, et pour autant le problème était là. Ce sont donc bien deux sujets qui sont complètement dissociés. Vous liez l'un à l'autre et vous venez par là même mettre un coup d'arrêt à un projet de rue aux écoles qui est positif pour les habitants du quartier parce que de nombreux habitants ont fait part de cette situation de sécurité lors des réunions de concertation. Mais en même temps, je n'ai pas entendu d'habitant remettre en cause cet aménagement de la rue aux enfants. Avoir un petit peu d'espace vert dans les rues de Belleville est quelque chose d'heureux et que les habitants du quartier attendent.

Donc cessons les amalgames et de tout mélanger. Il s'agit bien d'un sujet de police nationale. Votre vœu demande que la police municipale vienne intervenir quand il s'agit de traiter du deal, mais ce n'est même pas le commissariat du 11^e qui est compétent, il est compétent pour tenir l'ordre public sur le territoire et dans la rue. Donc nous sommes loin d'une opération « coup de poing » que vous avez dénoncée, puisque cette opération a été préparée avec Nour DURAND-RAUCHER, en rapport avec la préfecture. Ce n'est pas le commissariat, c'est la Préfecture, la brigade des stupés qui fait des filatures et installe une surveillance particulière. C'était un travail de plusieurs mois – donc tout sauf une opération « coup de poing » – qui a conduit à ce résultat. Aujourd'hui, le commissariat prend le relais avec une présence très renforcée, en espérant qu'ils arrivent à reprendre le terrain. Les différents services de la Préfecture de police assurent le travail et je les salue et les remercie de leur présence parce qu'ils sont au rendez-vous pour nous aider à reconquérir cette rue de la Présentation. Je ne doute pas que nous y arrivions. Dans d'autres rues comme le passage Piver, cela fait des années qu'on a le problème et nous avons enfin réussi à le régler. Dans cette rue de la Présentation, on sera déterminé et on ira jusqu'au bout pour y arriver.

Votre vœu « baguette magique » est un mensonge fait aux habitants qui souffrent de cette situation dans ce quartier. Avec l'ensemble de l'exécutif, nous restons déterminés pour améliorer durablement leur quotidien, en rapport avec la Police municipale. Donc nous allons voter contre votre vœu. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la présence depuis de nombreuses années de trafics de stupéfiants, petite délinquance et incivilités dans le nord de l'arrondissement,

Considérant l'expansion de ce phénomène, qui ne se cantonne plus aux rues Robert Houdin et de l'Orillon,

Considérant notamment l'implantation de nouveaux points de trafics à l'angle des rues Bonnet et de la Présentation, à proximité immédiate d'une école,

Considérant que la création d'une « rue aux écoles » dans la rue de la Présentation a été effectuée sans prendre en compte les spécificités propres à ce secteur,

Considérant la fermeture de la rue aux véhicules automobiles y a réduit le passage et par suite laissé le champ libre aux dealers,

Considérant que la fermeture de la rue aux véhicules automobiles a généré de nombreuses nuisances liées au stationnements anarchiques au carrefour des rues de l'Orillon et de la Présentation, qu'elles soient en termes d'accès aux parkings souterrains, d'embouteillages ou de concerts de klaxons,

Considérant que la fermeture de la rue aux véhicules automobiles facilite les rodéos urbains en soirée, sur des engins bruyants ne respectant pas la réglementation liée au bruit,

Considérant les actions de lutte contre les trafics menées régulièrement par la Police nationale, dont les résultats méritent d'être unanimement salués,

Considérant qu'une occupation du terrain est nécessaire en complément de l'action de la Police nationale,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

Émet le vœu :

- Que la rue de la Présentation soit rouverte à la circulation automobile dans l'attente d'un nouveau projet

- d'aménagement défini en concertation avec les riverains,
- Que la police municipale assure une présence massive et continue dans le secteur,
 - Que la Ville étudie les opportunités d'implantation d'un poste de Police municipale dans le secteur,
 - Que la Ville de Paris et la Préfecture de Police définissent un plan conséquent d'implantation de caméras de vidéoprotection dans le quartier Belleville-Saint-Maur, afin d'appuyer les effectifs de la Police nationale dans leurs actions contre les trafics,
 - Que la Ville de Paris se rapproche des syndicats de copropriétés et des bailleurs sociaux du secteur, afin de les accompagner dans une sécurisation des accès aux immeubles,
 - Que la Ville de Paris se rapproche d'acteurs associatifs sérieux et reconnus afin de mettre en place des programmes sportifs, éducatifs et culturels à destination des jeunes du quartier.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Changer Paris. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Il est rejeté à la majorité. »

Le vœu est rejeté.

V11202150 – Vœu relatif au tri à Paris

M. le Maire : « Le vœu relatif à la signature d'une convention avec le Viking Club Paris ayant été retiré, nous arrivons au vœu relatif au tri à Paris. Guillaume POITOUX. »

M. POITOUX : « M. le Maire, mes chers collègues, à l'heure à laquelle se réunit à Glasgow la COP26, à l'aune du rapport du GIEC du 9 août 2021 et de l'accord conclu à l'issue de la COP21 qui appelait à la gestion durable des ressources naturelles, il est bon de rappeler à quel point le recyclage est un levier essentiel pour réduire la consommation des ressources naturelles et qu'une inaction en la matière contribuerait à renforcer le réchauffement climatique. Je vous sais tous, autour de cette table, enclins à ce constat et pour le recyclage, le tri sélectif.

Un reportage diffusé à une heure de grande écoute a causé l'émoi chez de nombreux Parisiens. Lors d'un reportage en caméra cachée dans le 18^e arrondissement, les journalistes de l'émission ont suivi des éboueurs lors de leur tournée nocturne. Assez vite, les reporters ont constaté que les poubelles jaunes et vertes étaient ramassées sans distinction et les déchets jetés dans la même benne, phénomène qu'ils ont pu vérifier auprès d'autres équipes d'éboueurs. Alors que l'un des journalistes demande pourquoi les contenus des poubelles vertes et jaunes sont mélangés, un employé répond « Non, ce n'est pas jaune, c'est orange », puis finalement lâche « Parce que vous voyez, dans le 18^e, les gens trient comme ça ». C'était dans le reportage. La Mairie de Paris qui assure ne pas avoir été au courant de tels agissements, a cependant répondu à ce reportage à travers une lettre de Mme POLSKI.

À la suite de cette émission, de nombreux témoignages dans notre arrondissement me sont montés à plusieurs reprises, et à titre personnel, j'ai pu constater que ce phénomène avait également lieu dans notre arrondissement. Et cela est inadmissible, également à l'heure où de nombreuses copropriétés sont pénalisées pour une soi-disant défaillance dans leur gestion du tri.

M. le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères, je vous sais tous si préoccupés par le tri sélectif et donc je sais que vous aurez à cœur de voter ce vœu qui vise à éclaircir la gestion de la collecte des déchets par le délégataire de service public privé qui agit dans notre

arrondissement. Il est fondamental pour les habitants particulièrement sensibles, à juste titre, à ce sujet dans le 11^e de savoir si la délégation de service public de la collecte des déchets est correctement réalisée et si les efforts effectués chaque jour par les habitants sur le tri sélectif sont détruits par le comportement anti-citoyen d'une entreprise et au manque de contrôle de son activité par les responsables politiques de la Ville.

Mes chers collègues, je souhaite que le Conseil du 11^e arrondissement émette le vœu :

- que le Conseil de Paris ordonne une enquête publique sur l'exécution des contrats de délégation de service public de gestion de la collecte des déchets triés et non triés, dans le 11^e arrondissement de Paris notamment,
- que la Ville de Paris s'engage à mener une politique de tri réellement efficace qui garantisse notamment que les déchets triés par les habitants soient correctement recyclés, triés,
- que les délégataires de service public fautifs soient réellement pénalisés, et que leur contrat soit, le cas échéant, dénoncé. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Pour vous répondre, Grégory MOREAU. »

M. VISCONTINI : « Non, c'est moi qui vais répondre. »

M. le Maire : « Mais c'est Grégory MOREAU qui a la délégation propreté comprenant la collecte des déchets. Ce n'est pas un sujet de groupe, c'est un sujet d'exécutif. On a évoqué ce sujet en bureau municipal. »

M. VISCONTINI : « On a préparé la réponse ensemble, compte tenu des délégations. »

M. le Maire : « C'est Grégory MOREAU qui a la délégation. »

M. VISCONTINI : « S'agissant du tri et du recyclage... »

M. le Maire : « On va respecter l'organisation de l'exécutif. Je n'ai jamais vu ça. Donc Grégory MOREAU a la parole. S'il ne veut pas répondre, je peux répondre pour l'exécutif, il n'y a pas de sujet. »

M. MOREAU : « En fait, nous travaillons en collaboration, donc Alexandre VISCONTINI a aussi préparé la réponse, je me permets d'insister pour qu'il puisse répondre. »

M. le Maire : « Honnêtement, je n'ai jamais vu ça. »

M. MOREAU : « Je suis désolé. Sinon je vais lire sa réponse, mais ça n'a pas vraiment de sens. »

M. le Maire : « Je vais répondre pour l'exécutif dans ce cas-là. Je vais apporter la réponse.

Le vœu que vous présentez est un vœu qui interroge, interpelle et qui fait suite à une émission de télévision. J'aimerais que nous n'arrivions pas dans le travers de déposer un vœu suite à une émission de télévision, surtout ce genre d'émission basée sur des séquences tournées en caméra cachée, comme vous l'avez d'ailleurs justement souligné. Elles peuvent présenter des dysfonctionnements du service public, mais de là à en faire une généralité, il y a plus qu'un pas.

Je vous rappelle quelques chiffres : en 2020, la collecte multi-matériaux représentait dans notre

arrondissement 73 000 tonnes, la collecte de verre 64 000 tonnes et les ordures ménagères 540 000 tonnes. C'est le résultat des tonnages qui sont à l'entrée des usines, donc on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de tri. Il est préférable de réduire fortement les déchets, néanmoins le tri est effectif et le tri est un instrument utile pour réduire les impacts de nos déchets.

En comparaison, l'évolution des données de 2019 souligne une tendance de fond qui montre que les Parisiens trient plus. L'augmentation des collectes en multi-matériaux est de + 5,5 % et le bac d'ordures ménagères (bacs verts) est de - 2,8 %. En 2020, les chiffres sont difficiles à comparer puisque, comme vous le savez, la crise sanitaire a perturbé beaucoup le fonctionnement des services, et aussi de nombreux Parisiens sont partis. Tous les chiffres sont donc en baisse importante. Cette progression sur les années pré-crise sanitaire montre que la politique de réduction des déchets et de recyclage menée par la Ville porte ses fruits et permet de progresser. Nous sommes d'ailleurs dotés d'objectifs ambitieux à moyen et long terme.

Concernant les mélanges de bacs, quand la collecte est perturbée par les mouvements sociaux, en effet il y a régulièrement des mélanges, tout simplement pour éviter de laisser les poubelles trainer dehors un jour de plus. L'ensemble des bacs sont collectés et effectivement il y a du mélange. Ce sont des événements les plus ponctuels possible et que nous essayons de laisser marginaux. Néanmoins, nous les déplorons comme vous.

Quand y a des erreurs de tri qui sont constatées par les agents dans un bac qu'ils collectent, ils ne le collectent pas, ils le laissent à la copropriété ou à l'immeuble pour ne pas polluer le reste de la benne. Le bac est alors reposé, avec un autocollant qui invite l'immeuble à le représenter lors de la bonne collecte, et le bac jaune sera collecté en même temps qu'un bac vert. Dans ce cas-là, on peut très bien venir avec une caméra cachée et montrer ce genre de situation normale qui, visuellement, pourrait s'apparenter à un dysfonctionnement.

Je termine sur deux points :

- les modalités de contrôle. Qui contrôle et à quelle fréquence ? Effectivement, les agents font le travail – que nous saluons tous d'ailleurs, quels que soient les bancs qui nous rassemblent ici dans cette assemblée – toutefois, il est important de contrôler que le travail est bien fait. D'autant plus que dans le 11^e arrondissement, la collecte est l'objet d'une délégation de service public, c'est un prestataire qui réalise ce contrôle. Des encadrants de la Ville contrôlent quotidiennement les prestations de ces entreprises, et lorsque les collectes ne sont pas faites correctement, il y a des pénalités financières prévues dans le cadre des marchés qui sont appliquées par la Ville. Ces pénalités ont bien été appliquées : en 2018, 54 733 € ; en 2019, 53 417 €. En général, c'est le moyen le plus efficace pour permettre de régler ce type de relâchement occasionnel des agents des prestataires.
- le futur marché en préparation : les entreprises seront également pénalisées si les agents n'effectuent pas de contrôle visuel des bacs jaunes avant de les vider. Jusqu'à présent, ce contrôle visuel n'était pas lui-même pénalisé. C'était le mélange qui l'était directement. Ce contrôle permet d'éviter la pollution par les ordures ménagères.

J'ajouterais enfin, pour élargir un petit peu ce débat, que le Sycatom, l'organisme métropolitain qui gère nos déchets, a revu sa grille tarifaire récemment et a fait nettement progresser les pénalités, qui sont infligées cette fois-ci par le Sycatom aux collectivités, pour refus de tri. Quand une benne de tri arrive en usine et qu'ils constatent que c'est trop mélangé, des pénalités très élevées sont infligées aux collectivités adhérentes.

Je ne voudrais pas, par l'adoption de ce vœu, que nous laissions entendre que les agents ne fassent pas correctement leur travail, et que le contrôle ne soit pas correctement effectué par la Ville. Il me semblait important de vous rappeler ces dispositions qui permettent de comprendre pourquoi parfois une poubelle blanche est versée dans une benne qui collecte des poubelles vertes et en quoi ce n'est pas forcément une anomalie. Donc, je vous propose de retirer votre vœu, sans quoi nous mettrons un avis défavorable. »

M. POITOUX : « Merci M. le Maire. Je maintiens le vœu. Comme la Maire adjointe de Paris a cru bon de répondre à l'émission, je me suis moi-même dit que je n'étais pas illégitime à poser un vœu suite à cette émission qui, je continue de le rappeler, a suscité l'émoi chez de nombreux Parisiens, notamment dans notre arrondissement. Je ne voudrais pas que la volonté politique que je veux bien vous accorder et que vous avez depuis de longues années pour le développement du tri, et que la volonté et le travail de nos citoyens dans les copropriétés pour faire le tri sélectif, soient entachées par d'éventuels comportements contre nature de la part des agents de ce délégataire de service public.

À aucun moment, je n'ai remis en cause le travail des agents. Simplement, je souhaiterais qu'une enquête publique soit réalisée pour vérifier si oui ou non dans notre arrondissement il y a ce genre de problèmes, tout simplement parce que les Parisiens de notre arrondissement qui sont ultra sensibles au tri sélectif nous posent de plus en plus la question et nous remontent de plus en plus ce genre de dysfonctionnements.

Je vous remercie également pour toutes les précisions que vous avez bien voulu m'accorder. Je maintiens néanmoins mon vœu et je vous remercie, M. le Maire. »

M. le Maire : « Vous invoquez les mêmes arguments mais je ne vais pas me répéter. Bénédicte DAGEVILLE souhaite prendre la parole. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Pour donner la position du groupe Communiste, je voulais remercier M. POITOUX de son vœu qui pointe un sujet important, celui de la collecte des déchets. Pour redire ce que j'ai dit au début du Conseil, les élus Communistes plaident pour la remunicipalisation de cette collecte des déchets. On voit ici que notre position idéologique est aussi pragmatique. Cela permettrait d'avoir une gestion bien plus directe à la Ville avec un contrôle bien plus efficace et d'éviter l'intermédiaire de ces entreprises privées dont on sait qu'elles visent à faire un profit sur le travail qui est effectué et donc à mettre les agents probablement dans des conditions de travail qui sont inférieures à ce que la Ville propose, avec des cadences plus élevées et des salaires qui sont moindres. Donc notre volonté, c'est effectivement que le travail des agents et agentes de la propreté soit fait dans les meilleures conditions, et donc en régie municipale directement.

Nous ne voterons pas pour le vœu de M. POITOUX pour toutes les raisons que vous avez exposées, M. le Maire, et parce que pour nous, cette meilleure gestion viendrait probablement de la reprise en régie de la collecte des déchets.

J'ajoute, puisque M. POITOUX a parlé de la COP et de l'importance de recycler les déchets, que l'important serait surtout d'en produire moins. Pour cela, il faudrait changer le système de production à la racine, et je doute que sur ce point-là nous ayons un accord. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. D'autres interventions ? Non, passons au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'urgence climatique et l'influence humaine grandissante sur le changement climatique, notamment soulignée par le rapport du GIEC du 9 août 2021, et l'accord conclu à l'issue de la COP 21 qui appelait à la « gestion durable des ressources naturelles »,

Considérant que le recyclage est un levier essentiel pour réduire la consommation des ressources naturelles, et donc l'impact anthropique sur la planète, et que toute inaction en la matière contribuerait à renforcer le réchauffement climatique,

Considérant le reportage d'une grande chaîne nationale à une heure de grande écoute, qui a montré que les poubelles de tri et générales étaient régulièrement mélangées à Paris au moment d'être déversées dans les camions-bennes, et qui a donné lieu à une réponse de la mairie de Paris insatisfaisante, incomplète et ne répondant pas concrètement au problème mis en lumière,

Considérant que des riverains du 11^e, par ailleurs de plus en plus pénalisés sur la gestion du tri dans leurs copropriétés, nous ont alerté qu'avait lieu, de façon similaire, un mélange de leurs poubelles triées et non-triées dans les camions poubelles, ce qui soulève des questions sur l'utilité du tri effectué par les ménages, et sur l'efficacité des actions en matière d'écologie menées par la Ville de Paris,

Sur proposition de Monsieur Guillaume POITOUX, élu indépendant et progressiste du 11^e arrondissement,

Émet le vœu que :

- le Conseil de Paris ordonne une enquête publique sur l'exécution des contrats de délégation de service public de gestion de la collecte des déchets, triés et non-triés, à Paris ;
- la Mairie de Paris s'engage à mener une politique de tri réellement efficace, qui garantisse notamment que les déchets triés correctement par les habitants soient bien recyclés, et que les délégataires de service public fautifs soient réellement pénalisés, et que leurs contrats soient le cas échéant dénoncés.

M. le Maire : « Qui est pour ? Guillaume POITOUX. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. »

Le vœu est rejeté.

QUESTION ORALE ADRESSÉE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Q11202110 – Question orale relative à la régulation des terrasses éphémères

M. le Maire : « Guillaume POITOUX. »

M. POITOUX : « Je vous remercie, M. le Maire. Je vais être court. Je crois que tout le monde a envie qu'on termine ce Conseil pas trop tard. »

Sur les terrasses éphémères, il est peut-être l'occasion de faire un petit bilan. Je crois qu'on l'a tous vécu en tant qu'habitants du 11^e arrondissement. Je crois qu'on peut quelque part se réjouir de ce dispositif qui a permis aux commerçants, avec les aides également fournies l'Etat, de sortir leur tête de l'eau, de bosser, de faire un chiffre d'affaires non négligeable durant la période estivale. Ils ont aussi permis à de nombreux Parisiens de retrouver leur bar, leur restaurant et tous ces endroits qui font l'âme de Paris. Et je crois que c'est un dispositif qui, à mon sens, doit se pérenniser. Mais à l'heure de ce bilan, avec un retour d'expérience que nous devons tous partager, il faut constater, on l'a tous vécu, qu'une minorité de commerçants n'ont pas respecté les règles et dont les terrasses estivales étaient encore en place après 22h et ont créé de très fortes nuisances qui, à mon sens, n'ont pas été assez gérées par la Ville de Paris qui n'a pas prévu le dispositif adéquat pour contrôler ces terrasses.

Deuxième point, de nombreux commerçants m'interpellent chaque jour dans l'arrondissement en me demandant à quelle sauce ils vont être mangés. Certains ont rempli le questionnaire et le fichier d'inscription pour les terrasses de l'année prochaine depuis juin et n'ont toujours pas de réponse. Ils n'ont pas les critères de sélection qui vont être choisis pour leur accorder ou non une terrasse. Ils ne savent pas également s'ils vont être taxés ou non et à quel prix. Je sais que ce sont des questions très concrètes, je suis désolé pour certains, mais ce sont celles que se posent de nombreux commerçants du quartier qu'on a rencontré, notamment avec Joëlle MOREL pour certains de nos commerçants du quartier Saint-Maur.

M. le Maire, voici juste quelques questions concrètes :

- quels seront les critères suivis par les services de la Ville de Paris pour l'attribution de ces terrasses estivales ?
- quelles seront les redevances applicables pour les terrasses estivales ? S'agira-t-il des redevances de droit commun applicables aux terrasses conformément au RET voté au dernier Conseil de Paris ?
- quels sont les délais de réponse aux demandes d'autorisation des terrasses pour la saison prochaine auxquels s'engage la Ville de Paris ?
- quels seront les moyens mis en œuvre par la Ville de Paris pour assurer le contrôle du respect des terrasses estivales déclarées au service de la Ville, notamment en nombre d'agents de la police municipale qui seront affectés à cela, ou de médiateurs ou un autre dispositif ? Mais on se rend bien compte qu'il y a eu un trou dans la raquette, clairement.
- quels seront les moyens également mis en œuvre par la Ville pour assurer la cohérence esthétique de ces terrasses estivales avec leur environnement proche ?

Je vous remercie M. le Maire. Ce sont des questions très concrètes mais qui concernent le quotidien des habitants du 11^e arrondissement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Tout à fait. Merci pour cette question qui permet de faire un point précis sur la situation. C'est un dispositif qui a été salué par tous quand la Maire de Paris a annoncé la création de ces terrasses éphémères pour donner un ballon d'oxygène au commerce et leur permettre de retrouver un fonctionnement le plus normal possible très rapidement. Les Parisiens l'ont bien compris.

Entre le 1^{er} juin 2020 et le 31 mai 2021, c'est-à-dire pendant la période des terrasses éphémères, nous avons eu, dans le 11^e arrondissement, 1 106 terrasses éphémères. C'est considérable. Je pense que nous sommes l'un des arrondissements les plus concernés et cela ne surprendra personne étant donné l'importance des débits de boisson dans notre arrondissement, qui a le plus

fort taux de débit de boisson sur Paris.

Depuis le 1^{er} juillet, c'est-à-dire depuis la pérennisation à travers le règlement des étalages et terrasses que le Conseil de Paris de juillet a adopté, nous avons reçu 808 demandes d'autorisation qui ont été l'objet pour 590 d'entre elles, d'un refus automatique des services au motif que le dossier était incomplet ou qu'il ne respectait pas le règlement des étalages et terrasses ; et aussi, dans une moindre part, en raison d'une renonciation de la part du commerce.

341 dossiers ont été jugés recevables et nous avons émis 171 avis défavorables, 128 avis favorables ou avec des réserves, et donc peu de dossiers toujours en cours d'instruction (42 avis).

C'est un travail conjoint que nous avons mis en place avec Joëlle MOREL, Nour DURAND-RAUCHER, Luc LEBON, la police municipale et le commissaire du 11^e arrondissement.

Personne ne peut feindre découvrir la situation et les règles qui s'appliquent ou à quelle sauce ils seront mangés, pour reprendre vos termes. Les règles sont fixées dans ce règlement des étalages et terrasses que le Conseil de Paris a voté.

J'ajoute que, pour tenir compte de la situation particulièrement dense des commerces dans notre arrondissement, nous avons décidé, d'un commun accord avec l'ensemble des élus et services que je viens d'évoquer, de refuser systématiquement les demandes de terrasse qui sont en vis-à-vis, c'est-à-dire qui nécessitent de traverser une chaussée. Je considère que c'est trop dangereux de demander à des serveurs, souvent pris par le rush, de traverser une rue pour servir des tables puis de retraverser dans l'autre sens. J'ai écrit l'été dernier, pendant les terrasses éphémères, à tous les restaurateurs qui s'étaient mis dans cette situation en leur rappelant que le Code de la route s'applique et quand un serveur doit traverser, il doit traverser dans les clous et au vert. Évidemment, aucun ne le faisait. Suite à ce courrier dans lequel je les appelais à leur responsabilité d'employeur par rapport à cette mise en danger de leurs salariés, certains ont d'eux-mêmes retiré ces terrasses qui étaient en vis-à-vis. Le refus est aussi systématique lorsque le trottoir est trop étroit. Nous avons certains trottoirs très fréquentés qui sont étroits, notamment dans les quartiers festifs. Dans ce cas-là, le refus est systématique pour que les piétons puissent continuer à cheminer.

Enfin, nous avons été confrontés à des conflits entre établissements et des restaurateurs ou gérants de bar qui s'installent le premier en empiétant sur leur devanture, mais aussi sur chaque numéro de part et d'autre de leurs terrasses, puisque les terrasses éphémères permettaient d'occuper les deux numéros situés de part et d'autre. Notre vocation n'est pas de trancher ce genre de conflits entre les commerçants. Vu que nous avons des linéaires dans lesquels nous avons des successions de commerçants qui se marchent un petit peu sur les pieds, nous avons demandé que chacun respecte leur devanture. Ils peuvent s'installer, mais seulement devant leur devanture, ce qui permet de laisser libre la porte cochère pour les sorties de véhicule sur les bateaux, d'accéder ou de traverser directement en sortant de chez soi, de sortir les poubelles et d'avoir un espace pour les mettre entre deux terrasses, en face des portes d'entrée dans les immeubles, et puis surtout, pour qu'on n'ait pas à arbitrer entre deux commerçants qui veulent être au même endroit car ce n'est pas notre rôle. Chacun est devant chez soi et c'est déjà bien comme ça. Quand vous regardez la rue Saint-Maur ou la rue Jean-Pierre Timbaud ou d'autres, on a des successions de terrasses avec, vous l'aurez remarqué maintenant, quelques espaces qui permettent la sortie des poubelles, les sorties pour les personnes qui sortent en vélo, en poussette.

Voilà quelques autres règles, on va dire, de bon sens, qui nous ont conduits dans les avis qu'on a

rendus, notamment dans les secteurs festifs : on a rendu un avis favorable uniquement pour cette saison, pour pouvoir se faire un bilan et voir s'il n'y a pas de problème ou de plainte de riverains, pour éviter qu'on soit dans un régime de reconduction tacite sur lequel il est plus difficile de revenir ensuite.

Enfin, les zones de livraison, nous en avons besoin et nous voulons les faire respecter. Le règlement prévoit que les terrasses ne s'installent pas sur les zones de livraison. Nous avons tous pu constater que de nombreuses terrasses étaient néanmoins installées en zone de livraison. Là, les commerçants ne peuvent pas feindre de découvrir qu'ils ne pouvaient pas s'y mettre car la règle du jeu a été annoncée dès le début. Je pense que tous les élus de cet arrondissement se sont retrouvés un jour ou l'autre dans une rue bouchée, tout simplement parce que les camions viennent faire leur livraison le matin dans les petites rues où il n'y a qu'une voie et qu'il n'y a plus de place de livraison pour la faire. Donc ils s'arrêtent au milieu de la rue et la bloque, ça klaxonne dans tous les sens et tout le monde doit attendre que la livraison soit terminée pour reprendre la circulation et retrouver la quiétude.

Donc voilà quelques exemples de règles que nous avons un petit peu adaptées à notre arrondissement pour garantir un bon partage de l'espace public.

Les redevances ont été votées par la délibération 2021 DU 76-2 du Conseil de Paris et elle est en ligne sur Paris.fr. Je ne vais pas rentrer dans le détail des cinq catégories de tarifs par mètre carré. En tout cas, c'est une tarification qui a été votée, qui est publique et qui est par définition connue.

Sur les délais de réponse, j'évoquais les 42 avis qui nous restent à traiter au niveau du 11^e arrondissement. Je dois reconnaître qu'au niveau de la Direction de l'Urbanisme, donc au niveau central, de nombreuses demandes n'ont pas encore eu leur réponse, même quand l'arrondissement a donné un avis, tout simplement car ce service s'est trouvé complètement envahi par 9 543 demandes à traiter. Ils ont pu en traiter 2 000 cet été. Je faisais le point sur ce sujet avec l'exécutif parisien tout récemment, et normalement tous les refus devraient avoir été envoyés d'ici la fin du mois de novembre. Je l'espère en tout cas.

Sur votre dernière question des moyens mis en œuvre pour assurer le contrôle du respect des terrasses, vous aurez pu constater, comme moi, que si les restaurateurs et les bars n'avaient pas bien respecté la demande de démontage des terrasses l'hiver dernier, ils ont bien compris le message cette fois-ci puisque depuis le 1^{er} novembre, on constate qu'il y en a beaucoup moins dans l'arrondissement. Spontanément, de nombreux établissements les ont rentrées. Certains nous ont contactés en demandant s'ils pouvaient quand même les laisser, parce qu'ils n'ont pas beaucoup de places, mais nous leur faisons invariablement la même réponse : l'espace public n'est pas un lieu de stockage pour un établissement privé à but lucratif. Ils sont bien contents de pouvoir en profiter pour exploiter commercialement cet espace mais cela ne leur donne pas le droit de laisser des terrasses inutilisées pendant tout l'hiver. Donc nous leur demandons de les démonter. Pour ceux qui ne respectent pas cela, nous avons mis en place un système de réponse graduée, en ciblant d'abord les établissements les plus problématiques, ceux pour lesquels il y a de vrais problèmes de trouble à l'ordre public, qui seront l'objet d'une procédure qui ira jusqu'au bout : confiscation, retrait du droit de terrasse, des amendes qui peuvent devenir très significatives, pour faire en sorte qu'ils rentrent dans le rang.

Voici les éléments que je pouvais vous communiquer en vous remerciant à nouveau pour cette question qui est un sujet d'importance et qui concerne tout particulièrement notre

arrondissement. Merci M. POITOUX.

Chers collègues, bonne soirée et à très bientôt. »

À 22h05, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.